

ARRETE N° 93/22 /MINESEC DU 7 MARS 2022
relatif à la nature et à la définition des épreuves du
Probatoire de l’Enseignement Secondaire Général.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d’Orientation de l’Éducation au Cameroun ;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement modifié et complété par le décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
- Vu le décret n°2018/608 du 18 octobre 2018 portant réorganisation de l’Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC) ;
- Vu l’arrêté n°127/CAB/PM du 10 septembre 2012, fixant la nature, le volume horaire et le coefficient de l’épreuve d’éducation physique et sportive en formation continue et aux examens officiels ;
- Vu l’arrêté n°015/B1/10431/MINEDUC/IGP/ESG/ETP/DESG/DETP/DEXC du 22 mars 1995 portant organisation des examens probatoires de l’enseignement secondaire général et ses divers modificatifs ;
- Vu l’arrêté n°09/C/3/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 février 1996 relatif à la nature et la définition des épreuves des examens probatoires de l’Enseignement Secondaire Général et ses divers modificatifs,
- Vu l’arrêté n° 91/22 /MINESEC du 7 MARS 2022 portant définition des séries du second cycle de l’Enseignement Secondaire Général du sous-système éducatif francophone ;
- Vu l’arrêté n° 92/22 / MINESEC du 7 MARS 2022 portant définition de la nature, de la durée et des coefficients des matières dans les séries et classes du second cycle de l’Enseignement Secondaire Général du sous-système éducatif francophone,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.-Le présent arrêté est relatif à la nature et à la définition des épreuves du Probatoire de l’Enseignement Secondaire Général.

ARTICLE 2.- La nature, la durée et les coefficients des épreuves de chaque série sont fixés comme suit :

1) SERIES LITTERAIRES :

- Série A1 : Lettres (Latin et Grec)



	EPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
EPREUVES OBLIGATOIRES			
1^{er} GROUPE	LATIN	3 H	3
	GREC	3 H	3

	LITTERATURE ou CULTURE GENERALE	4 H	3
	LANGUE FRANÇAISE	2 H	2
	PHILOSOPHIE	2 H	2
	ANGLAIS	2 H	4
2^{ème} GROUPE	INFORMATIQUE	1 H 30	2
	EDUCATION A LA CITOYENNETE ET A LA MORALE	2 H	2
	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE THEORIQUE	2 H	2
	HISTOIRE	2 H	2
	GEOGRAPHIE	2 H	2
	SCIENCES	1 H	1
	LANGUES NATIONALES	1 H	1
	CULTURES NATIONALES	1 H	1
	EDUCATION ARTISTIQUE	1 H	1
ÉPREUVES FACULTATIVES		1 H	1

- Série A2 : Lettres (Latin et Langue Vivante II)

	ÉPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
ÉPREUVES OBLIGATOIRES			
1^{er} GROUPE	LATIN	3 H	3
	LANGUE VIVANTE II	3 H	3
	LITTERATURE ou CULTURE GENERALE	4 H	3
	LANGUE FRANÇAISE	2 H	2
	PHILOSOPHIE	2 H	2
	ANGLAIS	2 H	4
2^{ème} GROUPE	INFORMATIQUE	1 H 30	2
	EDUCATION A LA CITOYENNETE ET A LA MORALE	2 H	2
	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE THEORIQUE	2 H	2
	HISTOIRE	2 H	2
	GEOGRAPHIE	2 H	2
	SCIENCES	1 H	1
	LANGUES NATIONALES	1 H	1
	CULTURES NATIONALES	1 H	1
EDUCATION ARTISTIQUE	1 H	1	
ÉPREUVES FACULTATIVES		1 H	1

- Série A3 : Lettres (Latin)

	ÉPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
ÉPREUVES OBLIGATOIRES			
1^{er} GROUPE	LATIN	3 H	4
	LITTERATURE ou CULTURE GENERALE	4 H	3
	LANGUE FRANÇAISE	2 H	2
	PHILOSOPHIE	2 H	2
	ANGLAIS	2 H	4
2^{ème} GROUPE	INFORMATIQUE	1 H 30	2
	EDUCATION A LA CITOYENNETE ET A LA MORALE	2 H	2
	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE THEORIQUE	2 H	2
	MATHEMATIQUES	2 H	2
	SCIENCES	1 H	1
	LANGUES NATIONALES	1 H	1
	CULTURES NATIONALES	1 H	1
EDUCATION ARTISTIQUE	1 H	1	
ÉPREUVES FACULTATIVES		1 H	1

- Série A4 : Lettres (Langues Vivante II) et Philosophie

	ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
ÉPREUVES OBLIGATOIRES			
1^{er} GROUPE	LITTÉRATURE ou CULTURE GÉNÉRALE	4 H	3
	LANGUE FRANÇAISE	2 H	2
	PHILOSOPHIE	3 H	3
	ANGLAIS	2 H	4
	LANGUE VIVANTE II	3 H	3
2^{ème} GROUPE	INFORMATIQUE	1 H 30	2
	ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA MORALE	2 H	2
	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE THÉORIQUE	2 H	2
	MATHÉMATIQUES	2 H	2
	SCIENCES	1 H	1
	HISTOIRE	2 H	2
	GÉOGRAPHIE	2 H	2
	LANGUES NATIONALES	1 H	1
	CULTURES NATIONALES	1 H	1
ÉDUCATION ARTISTIQUE	1 H	1	
ÉPREUVES FACULTATIVES		1 H	1

- Série A5 : Lettres (Langue Vivante II et Langue Vivante III)

	ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
ÉPREUVES OBLIGATOIRES			
1^{er} GROUPE	LANGUE VIVANTE III	3 H	3
	LANGUE VIVANTE II	3 H	3
	LITTÉRATURE ou CULTURE GÉNÉRALE	4 H	3
	LANGUE FRANÇAISE	2 H	2
	PHILOSOPHIE	2 H	2
	ANGLAIS	2 H	4
2^{ème} GROUPE	INFORMATIQUE	1 H 30	2
	ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA MORALE	2 H	2
	ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE THÉORIQUE	2 H	2
	HISTOIRE	2 H	2
	GÉOGRAPHIE	2 H	2
	SCIENCES	1 H	1
	LANGUES NATIONALES	1 H	1
	CULTURES NATIONALES	1 H	1
	ÉDUCATION ARTISTIQUE	1 H	1
ÉPREUVES FACULTATIVES		1 H	1

- Série ABI : A4 Bilingue

	ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
1^{er} GROUPE	ORAL COMMUNICATION	20 min	0,5
	INTENSIVE ENGLISH	3 H 40	3,5
	LITTÉRATURE ou CULTURE GÉNÉRALE	4 H	3
	LANGUE FRANÇAISE	2 H	2
	PHILOSOPHIE	3 H	2
	LANGUE VIVANTE II	3 H	3
2^{ème} GROUPE	INFORMATIQUE	1 H 30	2
	CITIZENSHIP EDUCATION	2 H	2
	SPORT AND PHYSICAL EDUCATION	2 H	2
	MATHÉMATIQUES	2 H	2
	HISTOIRE	2 H	2
GÉOGRAPHIE	2 H	2	

	SCIENCES	1 H	1
	LANGUES NATIONALES	1 H	1
	CULTURES NATIONALES	1 H	1
	EDUCATION ARTISTIQUE	1 H	1
	MANUAL LABOR/HANDICRAFT/DRAWING	1 H	1

2) SERIES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

- Série C : Mathématiques, Physique-Chimie

	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
EPREUVES OBLIGATOIRES			
1^{er} GROUPE	MATHEMATIQUES	3 H	6
	PHYSIQUE	3 H	4
	CHIMIE	2 H	2
	INFORMATIQUE	2 H	2
2^{ème} GROUPE	LITTERATURE ou CULTURE GENERALE	3 H	2
	LANGUE FRANÇAISE	2 H	1
	ANGLAIS	2 H	3
	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE, EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT, HYGIENE ET BIOTECHNOLOGIE (SVTEEBH)	2 H	2
	PHILOSOPHIE	2 H	1
	HISTOIRE	2 H	1
	EDUCATION A LA CITOYENNETE ET A LA MORALE	2 H	2
	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE THEORIQUE	2 H	2
EPREUVES FACULTATIVES		1 H	1

- Série D : Sciences de la Vie et de la Terre, Éducation à l'Environnement, Hygiène et Biotechnologie (SVTEEBH), Mathématiques

	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
EPREUVES OBLIGATOIRES			
1^{er} GROUPE	MATHEMATIQUES	3 H	4
	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE, EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT, HYGIENE ET BIOTECHNOLOGIE (SVTEEBH)	4 H	6
	CHIMIE	2 H	2
	INFORMATIQUE	2 H	2
2^{ème} GROUPE	LITTERATURE ou CULTURE GENERALE	3 H	2
	LANGUE FRANÇAISE	2 H	1
	ANGLAIS	2 H	3
	PHYSIQUE	2 H	2
	PHILOSOPHIE	2 H	1
	HISTOIRE	2 H	1
	EDUCATION A LA CITOYENNETE ET A LA MORALE	2 H	2
	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE THEORIQUE	2 H	2
EPREUVES FACULTATIVES		1 H	1

- Série E : Mathématiques et Techniques

	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
1^{er} GROUPE	MATHEMATIQUES	3 H	5
	PHYSIQUE	3 H	3
	CHIMIE	2 H	2
	DESSIN & TECHNOLOGIE DES SYSTEMES MECANIQUES	6 H	6
	FABRICATION DES ELEMENTS MECANIQUES	4 H	4
2^{ème} GROUPE	LITTERATURE ou CULTURE GENERALE	3 H	2

	LANGUE FRANÇAISE	2 H	1
	ANGLAIS	2 H	3
	INFORMATIQUE	2 H	2
	EDUCATION A LA CITOYENNETE ET A LA MORALE	2 H	2
	PHILOSOPHIE	2 H	1
	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE THEORIQUE	2 H	2

- Série TI : Technologies de l'Information

		ÉPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
ÉPREUVES OBLIGATOIRES				
1^{er} GROUPE	SYSTEME D'INFORMATION	2 H	3	
	ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION	3 H	3	
	MAINTENANCE ET MULTIMEDIA	2 H	2	
	INFORMATIQUE PRATIQUE	1 H	2	
	MATHEMATIQUES	3 H	4	
	PHYSIQUE	2 H	2	
	CHIMIE	1 H	1	
2^{ème} GROUPE	LITTERATURE ou CULTURE GENERALE	3 H	2	
	LANGUE FRANÇAISE	2 H	1	
	ANGLAIS	2 H	3	
	HISTOIRE	2 H	1	
	EDUCATION A LA CITOYENNETE ET A LA MORALE	2 H	2	
	PHILOSOPHIE	2 H	1	
	CULTURES NATIONALES	1 H	1	
	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE THEORIQUE	2 H	2	
SCIENTES DE LA VIE ET DE LA TERRE, EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT, HYGIENE ET BIOTECHNOLOGIE (SVTEEBB)	2 H	2		
ÉPREUVES FACULTATIVES		1 H	1	

3) SERIE SCIENCES HUMAINES

- Série SH : Sciences Humaines

		ÉPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
ÉPREUVES OBLIGATOIRES				
1^{er} GROUPE	GEOGRAPHIE	SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA 000883 / 10 MAR 2022 PRIME MINISTER'S OFFICE	3	3
	HISTOIRE		3	3
	LITTERATURE		3	3
	LANGUE FRANÇAISE		2	2
	PHILOSOPHIE		2	2
	ANGLAIS		4	4
	EDUCATION A LA CITOYENNETE ET A LA MORALE		2	2
2^{ème} GROUPE	INFORMATIQUE	2	2	
	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE THEORIQUE	2	2	
	MATHEMATIQUES	2	2	
	SCIENCES	1	1	
	LANGUES NATIONALES	1	1	
	CULTURES NATIONALES	1	1	
	EDUCATION ARTISTIQUE	1	1	
ÉPREUVES FACULTATIVES		1	1	

4) SERIE ARTS CINEMATOGRAPHIQUES

- Série AC : Arts Cinématographiques

		ÉPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
--	--	----------	-------	-------------

1^{er} GROUPE	GENRES CINEMATOGRAPHIQUES	3 H	4
	ANALYSE FILMIQUE	3 H	3
	ÉCONOMIE DU CINEMA	3 H	3
2^{ème} GROUPE	LITTERATURE ou CULTURE GENERALE	3 H	2
	LANGUE FRANÇAISE	2 H	1
	ANGLAIS	2 H	3
	INFORMATIQUE	1 H 30	2
	MATHEMATIQUES	2 H	2
	PHYSIQUE	2 H	2
	EDUCATION A LA CITOYENNETE ET A LA MORALE	2 H	2
	PHILOSOPHIE	2 H	2
	HISTOIRE	2 H	2
	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE THEORIQUE	2 H	2
	LANGUES NATIONALES	1 H	1
	CULTURES NATIONALES	1 H	1

ARTICLE 3.- (1) La liste des épreuves facultatives à l'examen Probatoire de l'Enseignement Secondaire Général est dressée par décision du Ministre des Enseignements Secondaires.

(2) Le choix de l'épreuve facultative est laissé à la discrétion des candidats.

(3) Il est affecté un coefficient 01 à l'épreuve facultative.

ARTICLE 4.- Les Langues nationales, les Cultures nationales et l'Éducation artistique inscrites dans le registre des épreuves obligatoires, sont évaluées comme épreuves facultatives en attendant que leur enseignement soit généralisé sur l'ensemble du territoire.

ARTICLE 5.- Les épreuves de l'examen Probatoire de l'Enseignement Secondaire Général sont définies dans le document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 6.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

ARTICLE 7.- L'Inspecteur Général des Enseignements, le Directeur Général de l'Office du Baccalauréat du Cameroun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au journal officiel en Anglais et en Français.



Yaoundé, le **17 MARS 2022**

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



Relatif à la nature et à la définition des épreuves du Probatoire de l'Enseignement Secondaire Général

I/ ÉPREUVES OBLIGATOIRES.....	9
ANGLAIS.....	9
Séries : A, C, D, TI, E, AC & SH.....	9
Séries: ABI (INTENSIVE ENGLISH).....	10
INFORMATIQUE.....	13
I- Séries Littéraires : (A1, A2, A3, A4, A5, ABI), AC et SH.....	13
II- Séries scientifiques (C, D, E).....	14
III- Série Technologies de l'Information (TI).....	15
III-1- EPREUVE DE SYSTEMES D'INFORMATION.....	15
III-2- EPREUVE D'ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION.....	15
III-3- EPREUVE DE MAINTENANCE ET MULTIMEDIA.....	16
III-4- EPREUVE PRATIQUE D'INFORMATIQUE.....	17
FRANÇAIS.....	17
LETTRES CLASSIQUES.....	22
LATIN.....	22
GREC.....	23
ESPAGNOL.....	23
Série A2 et A5 (LVIII).....	24
Série A4-ABI et A5 (LVII).....	24
ALLEMAND.....	26
ITALIEN.....	28
ARABE.....	29
CHINOIS.....	31
LANGUES NATIONALES.....	33
CULTURES NATIONALES.....	33
EDUCATION ARTISTIQUE.....	34
DESSIN.....	34
MUSIQUE.....	35
MATHEMATIQUES.....	36
Série A-ABI, AC et SH.....	36
Série C-E.....	36
Série D et TI.....	37
SCIENCES.....	37
Séries littéraires (A1, A2, A3, A4, A5, ABI et SH).....	37
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE, ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE ET BIOTECHNOLOGIE (SVTEEB).....	38
Séries : C et TI.....	38
Série : D.....	39
PHYSIQUE.....	40
CHIMIE.....	41
HISTOIRE.....	42
GEOGRAPHIE.....	43
EDUCATION A LA CITOYENNETE.....	44
CITIZENSHIP EDUCATION (ABI series only).....	45
PHILOSOPHIE.....	46
I- Séries littéraires : A1, A2, A3, A4, A5, ABI, AC et SH.....	46
II- Séries scientifiques : C-D-E et TI.....	48
DESSIN & TECHNOLOGIE DES SYSTEMES MECANIQUES (série E).....	48



FABRICATION DES ELEMENTS MECANIQUES (série E)..... 51
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) 52
TRAVAIL MANUEL /MANUAL LABOUR..... 53
II/ ÉPREUVES FACULTATIVES..... 53
 1. LATIN 53
 2. GREC..... 54



I/ ÉPREUVES OBLIGATOIRES

ANGLAIS

Séries : A, C, D, TI, E, AC & SH,

The *Anglais* paper is comprised of four sub-sections aimed at evaluating both the resources and competences of the candidates weighted at 50% each. The whole examination should reflect all the areas of life defined in the 2^{nde} and 1^{ère} syllabuses.

1. Resources

The resources will be tested through:

Section A: Grammar: 10 marks
Section B: Vocabulary: 10 marks } and implicitly in all other sections of the

2. Competences

The competences will be tested through:

Section C: Reading comprehension: Reading and understanding = 10 marks

Section D: Composition: Writing = 10 marks

This examination will be structured as follows:



1. Resources

SECTION A: GRAMMAR (10 MARKS)

- This section tests the candidate's ability to use different grammatical structures appropriately and accurately in real life situations (authentic and meaningful contexts).
- It is made up of 10 – 20 questions (in two to four exercises) dealing with the different domains of life as per the syllabus. Each question carries 0.5 or 1 mark depending on the weighting of the exercise.
- The focus here is Essential Knowledge: Grammar.
- The question types could be: dialogues (compulsory), cloze exercises, single sentences grouped under a theme, transformation exercises, jumbled sentences, Multiple Choice Questions (MCQs), functional matching, identification exercises, gap filling, etc.

SECTION B: VOCABULARY (10 MARKS)

- This section tests the candidate's ability to mobilise different lexical resources appropriately in meaningful situations to solve real life problems.
- It is made up of 10 – 20 questions (in two to four exercises) dealing with the different domains of life defined in the 2^{nde} and 1^{ère} syllabuses. Each question carries 0.5 or 1 mark depending on the weighting of the exercise.
- The focus here is Essential Knowledge: Vocabulary.
- The question types could be: dialogues with gaps to be filled in, cloze exercises, transformation exercises, MCQs, functional matching, gap filling, word building exercises, etc.

SECTION C: READING COMPREHENSION: (10 MARKS)

- This section measures the candidate's ability to understand texts and passages of about 500 – 700 words in order to answer varied comprehension questions based on Bloom's Taxonomy (knowledge, comprehension, application, analysis, synthesis and evaluation).
- The text types could be stories, speeches, descriptions, etc. dealing with the domains of life as per the syllabus.
- The section is comprised of 5 – 10 questions based on the text. The mark allocation for each question depends on the weighting of the question.
- The focus here is on competence: Reading and Comprehension.
- The types of questions include: MCQs, factual, yes/no, true/false, open-ended questions, inferential, etc.

SECTION D: COMPOSITION (10 MARKS)

- This section examines the candidate's ability to use language accurately, appropriately and to organise and link information coherently as well as cohesively, the composition should be original.
- It is comprised of three different topics from different domains of life as per the syllabus. The candidate chooses and writes one composition of between 200 – 250 words.
- The focus here is on competence: Writing. The candidate is expected to mobilise language resources to produce an original, coherent and logical composition relevant to the topic chosen.
- The composition types could be: descriptive, narrative, argumentative, expository, articles for school magazines, letter writing (formal and informal), etc.

The composition is scored using the 2/3 majority rule, and according to the following evaluation criteria: relevance, coherence, accuracy and originality.

- Relevance** of the production to the topic = 3 marks
- Coherence** – Logical presentation of ideas and paragraphs that have a link with the topic. = 3 marks.
- Accuracy** – Choice of appropriate words, use of correct punctuation marks, accurate spellings, correct syntax and grammar, etc. = 3 marks.
- Originality – (It may be optional depending on the topic) = 1 mark.

Mark allocation for a letter

- Opening address(es)
 - Date
 - Salutation
 - Complementary close
- } = 3 marks
- Relevance = 3 marks
 - Coherence = 2 marks
 - Accuracy = 2 marks

Mark allocation for an article

- Title
 - Contributor (writer)
- } = 2 marks
- Relevance = 3 marks
 - Coherence = 2 marks
 - Accuracy = 3 marks



Séries: ABI (INTENSIVE ENGLISH)

Time: 4 hours divided as follows:

- **Section One** = 20 minutes per candidate;
- **Section two, three, four and five** = 3 hours 40 minutes.

Coefficient: 4

The Intensive English paper is comprised of 5 sub-sections aimed at evaluating **resources** and **competences**. The whole examination should reflect all the areas of life defined in the *Seconde* and *Première* Special Bilingual Education Programme (SBEP) syllabuses.

1. Resources

The resources will be tested through:

- Language resources:** Language resources will be tested through **Section Two: Grammar and Vocabulary** (in the main and implicitly in all the other sections of the examination).
- Literature resources:** These will be tested through: setting, themes, characterisation, style, beginning/ middle/end of a story and causality.

2. Competences

The competences will be tested through:

Section One: Oral Communication: Listening/speaking

Section Three: Reading Comprehension: Reading

Section Four: Composition: Writing

Section Five: Literature Awareness: Parts 1, 2, 3 and 4: Recall, Comprehension and application of literary knowledge to **inform, instruct** and **entertain**.



SECTION ONE: ORAL COMMUNICATION (10 MARKS)

This section aims at assessing the candidate's ability to speak fluently in English (the other official language) before a jury on an authentic or real-life topic.

The examination is held on a day scheduled by the Department of Examinations and Certification.

The candidate chooses a topic from a pool of three-five topics based on the different domains of life as defined in the *Seconde* and *Première* Special Bilingual Education Programme (SBEP) syllabuses. He/She prepares the topic for 10 minutes and presents it in a question-and-answer session/conversation with a jury of at least two people. This session lasts 10 minutes per candidate. Questions are set based on extracts from texts, proverbs, ideas, pictures, current events, newspaper cuttings, etc.

The jury assesses the candidate using the criteria shown on the following grid.

ORAL COMMUNICATION ASSESSMENT GRID

TOPICS	MARKS ALLOCATED
General communication skills: fluency, voice modulation, intonation, gestures, facial expression, cadences, etc.	5
Vocabulary	4
Grammar and Syntax	4
Pronunciation/ intonation	4
Fluency	3
Total	20/2 = 10 marks

SECTION TWO: GRAMMAR AND VOCABULARY (10 MARKS)

A: GRAMMAR (5 MARKS)

- This section examines the candidate's ability to use different grammatical structures appropriately and accurately in real-life situations (authentic and meaningful contexts).
- It is made up of 5-10 questions (in 2 to 4 exercises) dealing with the different domains of life as per the syllabus. Each question carries 0.5 or 1 mark depending on the weighting of the exercise.
- The focus here is Essential Knowledge: Grammar.
- The question types could be: dialogues (compulsory), cloze exercises, single sentences grouped under a theme, transformation exercises, jumbled sentences, MCQs, functional matching, identification exercises, gap filling, etc.

B: VOCABULARY (5 MARKS)

- This section examines the candidate's ability to use different lexical items appropriately in meaningful situations to solve real-life problems.
- It is made up of 5-10 questions (in 2 to 4 exercises) dealing with the different domains of life as per the syllabus. Each question carries 0.5 or 1 mark depending on the weighting of the exercise.
- The focus here is Essential Knowledge: Vocabulary.
- The question types could be dialogues, cloze exercises, transformation exercises, multiple choice questions, functional matching, gap filling, word building exercises, etc.

SECTION THREE: READING COMPREHENSION (20 MARKS)

- This section measures the candidate's ability to understand texts and passages of about 500 – 700 words in order to answer varied comprehension questions based on Bloom's Taxonomy (knowledge, comprehension, application, analysis, synthesis and evaluation).
- The texts types could be stories, speeches, descriptions, etc. dealing with the domains of life as per the syllabus.
- The section is comprised of at least 15 questions based on the text. Some of the questions must be MCQs (which score 8-10 marks). The mark allocation for each question depends on the weighting of the question.
- The focus here is on the development of the reading competence: Comprehension.
- The types of questions include: MCQs, cloze exercises, completion, structural, open-ended, etc.

SECTION FOUR: COMPOSITION (20 MARKS)

- This section examines the candidate's ability to use language accurately, appropriately and to organise and link information coherently as well as cohesively. The originality of the essay would be rewarded.
- It is comprised of three (3) different topics from different domains of life as per the syllabus. The candidate chooses and writes one composition of between 200 – 250 words.
- The focus here is on competence: Writing.
- The composition types could be: descriptive, narrative, argumentative, expository, articles for school magazines, letter writing (formal and informal), etc.

The composition is scored using the 2/3 majority rule, and according to the following evaluation criteria: relevance, coherence, accuracy and originality.

I. Relevance of the production to the topic = 3 marks

II. Coherence – Logical presentation of ideas and paragraphs that have a link with the topic. = 3 marks.

III. Accuracy – Choice of appropriate words, use of correct punctuation marks, accurate spellings, correct syntax, etc. = 3 marks.

IV. Originality – (It may be optional depending on the topic) = 1 mark.

Mark allocation for a letter

- Opening address(es)
 - Date
 - Salutation
 - Complementary close
- } = 3 marks
- Relevance = 3 marks
 - Coherence = 2 marks
 - Accuracy = 2 marks

Mark allocation for an article

- Title
 - Contributor (writer)
- } = 2 marks
- Relevance = 3 marks
 - Coherence = 2 marks
 - Accuracy = 3 marks



SECTION FIVE: LITERATURE AWARENESS (20 MARKS)

- It tests the aptitude of the candidate to identify, appreciate and exploit literary texts. The candidate will answer questions on basic literary notions and literary texts prescribed for Literature Awareness for the *Première* (SBEP) class. The candidate will answer structural questions related to

their knowledge of literary genres, cultural and linguistic aspects, issues raised in the texts and literary style.

There are 4 parts in this section and each part carries 5 marks. These are: literary notions, prose, drama and poetry.

The candidate must have in mind that literature **informs, instructs and entertains**. S/he must be prepared to answer basic questions in the areas of **setting, themes, characterisation, plot and style**.

Part 1: Literature Notions: Here, the candidates are tested on their ability to identify basic literature notions (generally, questions are multiple choice types).

Parts 2, 3 and 4: Prose, Drama, and Poetry: Here, the candidates will be tested on their knowledge of basic literature notions, such as: plot, characterisation, setting, themes, style, etc. on the texts as per the syllabus.

- b) Question types must be varied and should include among others: MCQs, cloze exercises, completion, structural and excerpts which must be from the texts.

INFORMATIQUE

I- Séries Littéraires : (A1, A2, A3, A4, A5, ABI), AC et SH

Durée : 1h30min

Coefficient : 02



A. Définition de l'épreuve

L'épreuve d'Informatique, séries littéraires et arts cinématographiques a un double objectif :

1. Évaluer l'acquisition des ressources exigées dans les programmes officiels en vigueur ;
2. Évaluer l'agir compétent ou les compétences exigées des programmes officiels en vigueur.
3. Évaluer l'acquisition des ressources consiste à amener l'apprenant à restituer les savoirs et savoir-faire exigés des programmes officiels en vigueur.
4. Évaluer l'agir compétent ou la compétence consiste à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser les ressources acquises en vue de résoudre un problème contextualisé.

B. Structure de l'épreuve

L'épreuve d'Informatique, séries A, ABI et AC comporte trois (03) exercices. Les exercices portent les intitulés des modules inscrits dans le programme officiel en vigueur ainsi qu'il suit :

Exercices	Pondération
Exercice I : Environnement numérique et Sécurité Informatique	07 points
Exercice II : Algorithmique et programmation web	06 points
Exercice III : Infographie, Multimédia et usages socioculturels du numérique	07 points

Les exercices seront indépendants et porteront exclusivement sur les contenus des modules concernés. Les exercices II et III devront obligatoirement commencer par une situation problème (situation d'évaluation). On devra éviter autant que faire se peut les questions liées.

C. Composition des exercices

- 1) L'exercice portant sur l'**Environnement numérique et Sécurité Informatique** permettra d'évaluer l'acquisition des ressources (savoirs, savoir-faire) des candidats sur l'Environnement numérique et la Sécurité Informatique, conformément au programme officiel en vigueur. Cet exercice devra évaluer trois savoirs (trois points) et deux savoir-faire (quatre points).
- 2) L'exercice portant sur l'**Algorithmique et Programmation web** permettra d'évaluer les compétences des candidats sur l'algorithmique et la programmation web, conformément au programme officiel en vigueur.

- 3) L'exercice portant sur l'**Infographie, Multimédia et Usages socioculturels du numérique** permettra d'évaluer les compétences des candidats sur l'Infographie et Multimédia et les Usages socioculturels du numérique (réseaux, Internet et humanités numériques), conformément au programme officiel en vigueur.



II- Séries scientifiques (C, D, E)

Durée : 02h

Coefficient : 02

A. Définition de l'épreuve

L'épreuve d'informatique, séries C, D et E a un double objectif :

1. Évaluer l'acquisition des ressources exigées dans les programmes officiels en vigueur ;
2. Évaluer l'agir compétent ou les compétences exigées des programmes officiels en vigueur.

Évaluer l'acquisition des ressources consiste à amener l'apprenant à restituer les savoirs et savoir-faire exigés des programmes officiels en vigueur.

Évaluer l'agir compétent ou la compétence consiste à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser les ressources acquises en vue de résoudre un problème contextualisé.

B. Structure de l'épreuve

L'épreuve d'Informatique, séries C, D et E comporte trois (03) exercices. Les exercices portent les intitulés des modules inscrits dans le programme officiel en vigueur ainsi qu'il suit :

Exercices	Pondération
Exercice I : Environnement numérique, Sécurité Informatique et Multimédia	06 points
Exercice II : Systèmes d'Information	06 points
Exercice III : Algorithmique et Programmation.	08 points

Les exercices seront indépendants et porteront exclusivement sur les contenus des modules concernés. Les exercices II et III devront obligatoirement commencer par une situation problème (situation d'évaluation). On devra éviter autant que faire se peut les questions liées.

C. Composition des exercices

- 1) L'exercice portant sur l'**Environnement numérique, Sécurité Informatique et Multimédia** permettra d'évaluer l'acquisition des ressources (savoirs, savoir-faire) des candidats sur l'Environnement numérique, la Sécurité Informatique et le Multimédia, conformément au programme officiel en vigueur. Cet exercice devra évaluer trois savoirs (trois points) et trois savoir-faire (trois points).
- 2) L'exercice portant sur les **Systèmes d'Information** permettra d'évaluer les compétences des candidats sur les systèmes d'information et les Bases de Données conformément au programme officiel en vigueur.
- 3) L'exercice portant sur l'**Algorithmique et Programmation** comporte deux parties notées sur huit (08) points dont :
 - Une première partie notée sur quatre (04) points portant sur l'Algorithmique et la Programmation en langage C, conformément au programme officiel en vigueur.
 - Une deuxième partie notée sur quatre (04) points portant sur les langages HTML et JavaScript, conformément au programme officiel en vigueur.
 - Chacune des deux parties citées ci-dessus pourraient débiter par une situation contextualisée.

III- Série Technologies de l'Information (TI)

III-1- EPREUVE DE SYSTEMES D'INFORMATION

Durée : 02h

Coefficient : 03

A. Définition de l'épreuve

L'épreuve de Systèmes d'Information, série Technologies de l'Information (TI) a un double objectif :

1. Evaluer l'acquisition des ressources exigées dans les programmes officiels en vigueur ;
2. Evaluer l'agir compétent ou les compétences exigées des programmes officiels en vigueur.

Evaluer l'acquisition des ressources consiste à amener l'apprenant à restituer les savoirs et savoir-faire exigés des programmes officiels en vigueur.

Evaluer l'agir compétent ou la compétence consiste à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser les ressources acquises en vue de résoudre un problème contextualisé.

B. Structure de l'épreuve

L'épreuve de Systèmes d'Information, série TI comporte deux (02) parties. Les parties portent les intitulés des modules inscrits dans le programme officiel en vigueur ainsi qu'il suit :

Parties	Pondération
Partie I : Gestion des projets informatiques	06 points
Partie II : Modélisation et Bases de Données	14 points

Les parties seront indépendantes et porteront exclusivement sur les contenus des modules concernés. Chacune des parties débutera obligatoirement par une situation problème (situation d'évaluation) et devra évaluer à la fois les ressources et les compétences. On devra éviter autant que faire se peut les questions liées.

C. Composition des parties

- (i) La partie « Gestion de projets informatiques » permettra d'évaluer les ressources et les compétences des candidats sur la description des méthodes d'analyse et de conception des Systèmes d'Information, la mise en œuvre des projets informatiques, conformément au programme officiel en vigueur.
- (ii) La partie « Modélisation et Bases de Données » permettra d'évaluer les ressources et les compétences des candidats sur l'utilisation de la méthode MERISE dans la modélisation des Systèmes d'Information, conformément au programme officiel en vigueur. Les aspects portant sur la modélisation seront évalués sur dix (10) points tandis que ceux portant sur les Bases de Données seront évalués sur quatre (04) points.

III-2- EPREUVE D'ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION

Durée : 03h

Coefficient : 03

A. Définition de l'épreuve

L'épreuve d'Algorithmique et Programmation, série Technologies de l'Information (TI) a un double objectif :

1. Évaluer l'acquisition des ressources exigées dans les programmes officiels en vigueur ;
2. Évaluer l'agir compétent ou les compétences exigées des programmes officiels en vigueur.

Évaluer l'acquisition des ressources consiste à amener l'apprenant à restituer les savoirs et savoir-faire exigés des programmes officiels en vigueur.



Évaluer l'agir compétent ou la compétence consiste à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser les ressources acquises en vue de résoudre un problème contextualisé.

B. Structure de l'épreuve

L'épreuve d'Algorithmique et Programmation, série TI comporte deux (02) parties. Les parties portent les intitulés des modules inscrits dans le programme officiel en vigueur ainsi qu'il suit :

Parties	Pondération
Partie I : Algorithmique et langage C	10 points
Partie II : Programmation web	10 points

Les parties seront indépendantes et porteront exclusivement sur les contenus des modules concernés. Chacune des parties débutera obligatoirement par une situation problème (situation d'évaluation) et devra évaluer à la fois les ressources et les compétences. On devra éviter autant que faire se peut les questions liées.

C. Composition des parties

- (i) La partie « Algorithmique et langage C » permettra d'évaluer les ressources et les compétences des candidats sur la production et l'exécution des algorithmes, la construction des algorigrammes, la traduction des algorithmes en langage C et l'exécution pas à pas des programmes écrits en langage C, conformément au programme officiel en vigueur.
- (ii) La partie « Programmation Web » permettra d'évaluer les ressources et les compétences des candidats sur la programmation Web (HTML/CSS/JavaScript), conformément au programme officiel en vigueur.

III-3- EPREUVE DE MAINTENANCE ET MULTIMÉDIA

Durée : 02h

Coefficient : 02

A. Définition de l'épreuve

L'épreuve de Maintenance et Multimédia, série Technologies de l'Information (TI) a un double objectif :

1. Évaluer l'acquisition des ressources exigées dans les programmes officiels en vigueur ;
2. Évaluer l'agir compétent ou les compétences exigées des programmes officiels en vigueur.

Évaluer l'acquisition des ressources consiste à amener l'apprenant à restituer les savoirs et savoir-faire exigés des programmes officiels en vigueur.

Évaluer l'agir compétent ou la compétence consiste à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser les ressources acquises en vue de résoudre un problème contextualisé.

B. Structure de l'épreuve

L'épreuve de Maintenance et Multimédia, série TI comporte deux (02) parties. Les parties portent les intitulés des modules inscrits dans le programme officiel en vigueur ainsi qu'il suit :

Parties	Pondération
Partie I : Maintenance informatique	12 points
Partie II : Création des contenus numériques	08 points

Les parties seront indépendantes et porteront exclusivement sur les contenus des modules concernés. Chacune des parties débutera obligatoirement par une situation problème (situation d'évaluation) et devra évaluer à la fois les ressources et les compétences. On devra éviter autant que faire se peut les questions liées.

C. Composition des parties

- (i) La partie « Maintenance informatique » permettra d'évaluer les ressources et les compétences des candidats sur le montage, le dépannage, le fonctionnement des composants d'un PC, les



concepts de base des réseaux informatiques, l'installation et l'utilisation des systèmes d'exploitation, conformément au programme officiel en vigueur.

- (ii) La partie « Création des contenus numériques » permettra d'évaluer les ressources et les compétences des candidats sur l'infographie et la création des contenus numériques, conformément au programme officiel en vigueur.

III-4- EPREUVE PRATIQUE D'INFORMATIQUE

Durée : 01 Heure

Coefficient : 02

Composition l'épreuve

- (a) L'épreuve pratique d'informatique est constituée de jeux ayant chacun deux (02) sujets correspondant à un et un seul des quatre domaines cités à l'alinéa (b) ci-dessous.
- (b) L'épreuve pratique d'informatique permettra d'évaluer les compétences des candidats sur l'un des quatre domaines suivants conformément au programme officiel en vigueur :
- (i) **Domaine I** : Programmation (web ou C) ;
 - (ii) **Domaine II** : Base de Données et gestion des projets ;
 - (iii) **Domaine III** : Création des contenus numériques ;
 - (iv) **Domaine IV** : Maintenance informatique.
- (c) Le barème de notation de l'épreuve « Informatique pratique » fera ressortir de façon explicite les parties suivantes :
- Manipulation et aptitudes du candidat3 Pts ;
 - Maîtrise du matériel ou des logiciels1 Pt
 - Méthodologie de travail2 Pts
 - Travail effectué17 Pts.
- (d) Le candidat tirera au sort un (01) sujet sur les deux (02) sujets qui lui seront présentés. Le temps alloué à l'épreuve « Informatique pratique » doit permettre la préparation (lecture et esquisse de solution) du sujet et son exécution dans l'environnement de travail requis.



FRANÇAIS

L'épreuve de Français (séries A, ABI, C, D, E TI, AC et SH,) comporte deux épreuves évaluant à hauteur de 40% les ressources et 60% les compétences :

- une épreuve de langue française évalue les ressources ;
- une épreuve de littérature ou de culture générale évalue les compétences relatives à la production et / ou à la synthèse des textes.

I. L'épreuve de Langue française

L'épreuve de langue française vise à tester la connaissance que le candidat a de la langue française, outil de communication, de ses différentes modalités énonciatives, lexicales, morphosyntaxiques, rhétorico-stylistiques.

Elle a pour support un texte, littéraire ou non, en français moderne, d'une longueur comprise entre 250 et 400 mots.

À partir de ce texte, les candidats sont invités à répondre à une série de questions portant sur chacune des parties du programme, à savoir :

- la communication / **5 points** ;
- la morphosyntaxe / **5 points** ;
- la sémantique / la lexicologie / **5 points** ;
- la stylistique et / ou la rhétorique des textes / **5 points**.

de base des réseaux informatiques, l'installation et l'utilisation des systèmes d'exploitation, conformément au programme officiel en vigueur.

- (ii) La partie « Création des contenus numériques » permettra d'évaluer les ressources et les compétences des candidats sur l'infographie et la création des contenus numériques, conformément au programme officiel en vigueur.

III-4- EPREUVE PRATIQUE D'INFORMATIQUE

Durée : 01 Heure

Coefficient : 02

Composition l'épreuve

- (a) L'épreuve pratique d'informatique est constituée de jeux ayant chacun deux (02) sujets correspondant à un et un seul des quatre domaines cités à l'alinéa (b) ci-dessous.
- (b) L'épreuve pratique d'informatique permettra d'évaluer les compétences des candidats sur l'un des quatre domaines suivants conformément au programme officiel en vigueur :
- (i) **Domaine I** : Programmation (web ou C) ;
 - (ii) **Domaine II** : Base de Données et gestion des projets ;
 - (iii) **Domaine III** : Création des contenus numériques ;
 - (iv) **Domaine IV** : Maintenance informatique.
- (c) Le barème de notation de l'épreuve « Informatique pratique » fera ressortir de façon explicite les parties suivantes :
- Manipulation et aptitudes du candidat3 Pts ;
 - Maîtrise du matériel ou des logiciels1 Pt
 - Méthodologie de travail2 Pts
 - Travail effectué17 Pts.
- (d) Le candidat tirera au sort un (01) sujet sur les deux (02) sujets qui lui seront présentés. Le temps alloué à l'épreuve « Informatique pratique » doit permettre la préparation (lecture et esquisse de solution) du sujet et son exécution dans l'environnement de travail requis.



FRANÇAIS

L'épreuve de Français (séries A, ABI, C, D, E TI, AC et SH,) comporte deux épreuves évaluant à hauteur de 40% les ressources et 60% les compétences :

- une épreuve de langue française évalue les ressources ;
- une épreuve de littérature ou de culture générale évalue les compétences relatives à la production et / ou à la synthèse des textes.

I. L'épreuve de Langue française

L'épreuve de langue française vise à tester la connaissance que le candidat a de la langue française, outil de communication, de ses différentes modalités énonciatives, lexicales, morphosyntaxiques, rhétorico-stylistiques.

Elle a pour support un texte, littéraire ou non, en français moderne, d'une longueur comprise entre 250 et 400 mots.

À partir de ce texte, les candidats sont invités à répondre à une série de questions portant sur chacune des parties du programme, à savoir :

- la communication / **5 points** ;
- la morphosyntaxe / **5 points** ;
- la sémantique / la lexicologie / **5 points** ;
- la stylistique et / ou la rhétorique des textes / **5 points**.

Le texte support pourra, si nécessaire, être précédé d'une présentation qui lève toutes les ambiguïtés liées à la situation, au type de texte et à son sens.

Les questions posées, en rapport avec le type de texte proposé, devront tendre à sauvegarder l'autonomie des rubriques susmentionnées et à évaluer les capacités d'expression et de communication des candidats. On évitera par conséquent les questions ne faisant appel qu'à une connaissance théorique de la langue et de son fonctionnement.

Le questionnaire, s'il s'inspire parfois des acquis du premier cycle, devra éviter de revenir sur les exercices élémentaires caractéristiques des apprentissages de ce niveau. Il fera appel, chez le candidat, à des capacités / savoir-faire d'observation, de repérage, d'analyse des faits de langue et, in fine, de leur interprétation. À cet effet, la consigne établira clairement un lien entre le repérage et la construction du sens.

Bien que l'évaluation porte sur des faits de langue précis, il importe de rappeler que la rédaction des réponses doit mobiliser diverses ressources lexicales, grammaticales, morpho-syntaxiques et des capacités d'expressivité. Aussi exige-t-on que les réponses soient entièrement rédigées. Dès lors, les abréviations et le style télégraphique sont proscrits.

Chacune des quatre rubriques de l'épreuve de langue comptera sur 5 points dans la note globale.

Durée et coefficient de l'épreuve de langue

La durée de l'épreuve et le coefficient se définissent ainsi qu'il suit :

- **Séries A, ABI, AC et SH, durée : 2 heures, coefficient 2.**
- **Séries C, D, E et TI, durée : 2 heures, coefficient 1.**



II. L'ÉPREUVE DE LITTÉRATURE OU DE CULTURE GÉNÉRALE

L'épreuve de littérature ou de culture générale comporte trois types de sujet, au choix des candidats.

Sujet de type I : CONTRACTION DE TEXTE ET DISCUSSION

Le sujet de type I exige du candidat qu'il sache mobiliser toutes les ressources nécessaires pour lire un texte non littéraire présentant une réflexion sur une problématique ou un fait précis. Le candidat fera appel à ses compétences de lecture et d'analyse des textes, à ses compétences d'écriture pour retenir et restituer l'essentiel du texte proposé dans un énoncé personnel. Il devra aussi être capable de mobiliser de façon réfléchie un ensemble de ressources pour examiner, puis argumenter sur un problème tiré du texte.

Le sujet de type I comporte deux parties obligatoires.

La première partie de l'exercice consiste soit à résumer, soit à analyser le texte proposé. La consigne devra préciser le type de réduction attendu. De même, elle devra inviter chaque candidat à indiquer, à la fin de sa production, le nombre de mots qu'il a employés. Le texte proposé aura entre 500 et 700 mots.

1. Le résumé

Le résumé réduit le texte au quart de sa longueur. L'examineur précisera donc, au niveau de la consigne, le nombre exact de mots attendus sur cette base, de même que la marge de tolérance de 10% en plus ou en moins.

Le résumé suit le fil du développement et donne du texte proposé, dans le même ordre, une version condensée, mais fidèle. Il ne change pas le système énonciatif et reformule le discours du texte initial sans prendre de distance ni introduire des commentaires ou des citations.

Le barème de notation du résumé se présente ainsi qu'il suit :

Critères	Compréhension/ Pertinence	Maîtrise de la technique du résumé	Correction de l'expression
Indicateurs			

Indicateur 1	La production d'un résumé respectant les proportions définies.	Le respect de l'ordre de développement des idées tel que voulu par l'auteur du texte initial.	La reformulation personnelle des idées du texte (usage d'un lexique précis et varié, choix judicieux des synonymes, des reprises lexicales).
Indicateur 2	La fidélité du résumé produit au texte d'origine	Le respect du système d'énonciation L'enchaînement logique des idées et L'utilisation judicieuse des connecteurs logiques.	Le respect les normes orthographiques (accords et ponctuations).
Indicateur 3	L'intelligibilité du résumé produit.	La convergence des idées vers un même but	Le respect des normes de la syntaxe et utilisation correcte des temps verbaux
Total	3 points	3 points	3 points

2. L'analyse

L'analyse réduit le texte au tiers de sa longueur. L'examineur précisera donc, au niveau de la consigne, le nombre exact de mots attendus sur cette base, de même que la marge de tolérance de 10% en plus ou en moins.

L'analyse dégage les idées principales du texte en soulignant leur importance relative, sans s'obliger à suivre le fil du développement. L'analyse peut changer le système énonciatif, mais elle met en évidence les liens logiques du texte. Elle clarifie les intentions de l'écrivain et met en lumière son argumentation et le fonctionnement de sa pensée.

Le barème de notation de l'analyse se présente ainsi qu'il suit :

Critères Indicateurs	Compréhension/ Pertinence	Maîtrise de la technique de l'analyse	Correction de l'expression
Indicateur 1	La production d'une analyse respectant les proportions définies	La réorganisation logique des idées du texte	La reformulation personnelle des idées du texte (usage d'un lexique précis et varié.
Indicateur 2	La fidélité de l'analyse produite au texte initial	L'observance de la distance requise et la modification du système d'énonciation L'enchaînement logique des idées et l'utilisation judicieuse des connecteurs logiques.	Le respect les normes orthographiques (accords et ponctuations).
Indicateur 3	L'intelligibilité de l'analyse produite.	La convergence des idées vers un même but	Le respect des normes de la syntaxe et l'utilisation correcte des temps verbaux
Total	3 points	3 points	3 points

La deuxième partie de l'exercice, appelée **discussion**, invite le candidat à examiner un problème important et précis tiré du texte. Le libellé formulera clairement, à partir du texte, une question plutôt que de laisser au candidat le libre choix du problème à discuter. La question proposée aux candidats pose un problème dont le texte éclaire un aspect important et pour l'examen duquel il offre des éléments. Le candidat mobilisera donc, de façon réfléchie, un ensemble de ressources pour exprimer, en se référant à son expérience personnelle et à ses lectures, un avis argumenté sur le problème.

Le barème de notation de la discussion se présente ainsi qu'il suit :



Critères Indicateurs	Compréhension / Pertinence	Organisation / Cohérence	Correction de l'expression
Indicateur 1	Le respect du type de production attendue (dissertation).	Le respect de la structure de l'exercice (introduction, développement, conclusion).	L'utilisation d'un vocabulaire juste, précis et varié.
Indicateur 2	La reformulation correcte du sujet et l'expression claire et pertinente de la problématique	L'enchaînement logique et sans contradiction des idées et l'utilisation judicieuse des connecteurs logiques (cohérence).	Le respect des normes orthographiques (accords et ponctuations).
Indicateur 3	Des idées, des arguments et des exemples traduisant la finalité de la situation-problème	La convergence des idées vers un même but (progression de l'information)	Respect des normes de la syntaxe et utilisation correcte des temps verbaux
Total	3 points	3 points	3 points

NB : La présentation et le perfectionnement s'apprécient sur toute la copie sur la base du critère de perfectionnement.

Critère de perfectionnement / 2 points

1. L'originalité

L'originalité s'appréciera sur les deux exercices. Elle prendra en compte la singularité des idées et de l'expression.

2. La présentation

La présentation générale de la copie prendra en compte le respect des règles de la mise en page (les alinéas pour les paragraphes, la démarcation entre les parties de l'exercice matérialisées chaque fois par un espace libre), le respect des règles de ponctuation (guillemets pour les citations, bon usage des majuscules et des minuscules, etc.), le soulignement des titres des œuvres, la lisibilité de l'écriture, la propreté de la copie.

Durée et coefficient de l'épreuve contraction de texte

La durée de l'épreuve et le coefficient se définissent ainsi qu'il suit :

- **Séries A, ABI, AC et SH, durée : 4 heures, coefficient 3.**
- **Séries C, D, E et TI, durée : 3 heures, coefficient 2.**

Sujet de type II : COMMENTAIRE COMPOSÉ (Pour les séries A et ABI uniquement)

Le sujet de type II porte sur un texte en prose (de 20 à 30 lignes dactylographiées au maximum) ou en vers (cette formulation n'exclut pas le sonnet ou d'autres poèmes courts), texte choisi dans le champ défini par les programmes de littérature (œuvres intégrales et groupements de textes), en raison de sa qualité littéraire.

Le candidat mobilisera toutes les ressources nécessaires pour lire un texte littéraire. Il fera appel à ses compétences d'observation, d'analyse et d'interprétation pour rendre compte, dans une production argumentée, de la lecture personnelle qu'il a faite du texte, c'est-à-dire de la façon dont il a découvert, ressenti et compris l'intérêt et l'originalité de ce texte.

Le libellé du sujet, à l'analyse duquel les professeurs devront habituer leurs élèves tout au long de l'année scolaire, a pour finalité de faciliter les recherches du candidat. On lui suggère, non pas un plan à suivre, mais quelques pistes de lecture portant sur les caractéristiques majeures du texte proposé. Ces indications, de ce fait, ne sauraient être ni exhaustives ni impératives, et doivent laisser au candidat la liberté d'orienter autrement sa lecture, de l'ordonner et de l'approfondir selon le sentiment qu'il a du texte à commenter.



Il est nécessaire que le commentaire soit composé, c'est-à-dire qu'il présente avec ordre et clarté un bilan de lecture organisé de façon à donner force au jugement personnel qu'il prépare et qu'il justifie.

L'évaluation du commentaire composé prendra en compte les critères suivants :

Critères Indicateurs	Compréhension/ Pertinence	Organisation / Cohérence	Correction de l'expression	Originalité et présentation
Indicateur 1	La formulation correcte de l'idée générale du texte	Le respect de la structure de l'exercice (introduction, développement, conclusion).	L'utilisation d'un vocabulaire juste, précis et varié.	- l'originalité du vocabulaire utilisé. - le respect des alinéas, de la mise en page.
Indicateur 2	L'expression correcte des centres d'intérêt du texte	La cohérence entre les idées (progression, transition) et l'utilisation correcte des connecteurs logiques.	Le respect des normes orthographiques (accords et ponctuations).	- la propreté de la copie, la lisibilité de l'écriture, la copie aérée, sans ratures.
Indicateur 3	La pertinence des idées secondaires constituant les centres d'intérêt	La congruence entre le centre d'intérêt défini, les idées secondaires et leurs moyens d'expression (vocabulaire, syntaxe, figures de style).	Le respect des normes de la syntaxe et l'utilisation correcte des temps verbaux	
Total	3 points	3 points	3 points	2 points

Durée et coefficient de l'épreuve de commentaire composé

La durée de l'épreuve et le coefficient se définissent ainsi qu'il suit :

Durée : 4 heures, Coefficient : 3.

Sujet de type III : DISSERTATION LITTÉRAIRE OU DE CULTURE GÉNÉRALE

Le sujet de type III repose sur un problème d'ordre littéraire ou d'ordre général en rapport avec le domaine artistique et/ou au monde contemporain. Le sujet ouvre un champ de réflexion suffisamment large, de manière à ne pas contraindre le candidat à une solution unique et préétablie. Il se présente généralement, (mais ceci n'est pas exclusif), sous la forme d'une citation empruntée à un écrivain ou à un critique ; citation suivie d'une consigne indiquant l'orientation générale de la réflexion à mener.

Sans parler exclusivement de telle ou telle œuvre du programme (cette pratique est à proscrire), le sujet de dissertation invite le candidat à mobiliser, de façon réfléchie, un ensemble de ressources pour examiner un problème littéraire donné et mener une réflexion personnelle en vue de fournir une appréciation motivée, nourrie de culture générale, de souvenirs de lectures faites en classe ou hors de la classe. D'autres formes d'art, des situations concrètes observées ou vécues peuvent également être convoquées.

L'exercice vise certes à apprécier la connaissance que le candidat a des œuvres définies dans le champ du programme (œuvres intégrales et groupements de textes), mais aussi et surtout son aptitude à en faire une lecture personnelle et originale. Le libellé du sujet devra être explicitement formulé.

De manière générale, les sujets proposés aux candidats de l'Enseignement Secondaire Général porteront sur les aspects significatifs de la littérature et des genres littéraires.

Les critères d'évaluation du sujet de type III se présentent comme suit :



Critères / Indicateurs	Compréhension / Pertinence	Organisation / Cohérence	Correction de l'expression	Présentation et originalité
Indicateur 1	Le respect du type de production attendue (dissertation)	Le respect de la structure de l'exercice (introduction, développement, conclusion).	L'utilisation d'un vocabulaire juste, précis et varié.	- l'originalité du vocabulaire utilisé.
Indicateur 2	La reformulation correcte du sujet et l'expression claire et pertinente de la problématique	L'enchaînement logique des idées et l'utilisation judicieuse des connecteurs logiques (cohérence).	Le respect des normes orthographiques (accords et ponctuations).	- le respect des alinéas, de la mise en page. - la propreté de la copie, la lisibilité de l'écriture, la copie aérée, sans ratures.
Indicateur 3	Des idées, des arguments et des exemples traduisant la finalité de la situation-problème.	La convergence des idées vers un même but (cohésion)	Le respect des normes de la syntaxe et l'utilisation correcte des temps verbaux	
Total	6 points	6 points	6 points	2 points

Durée et coefficient de l'épreuve de dissertation ou de culture générale

La durée de l'épreuve et le coefficient se définissent ainsi qu'il suit :

- **Séries A, ABI, AC et SH, durée : 4 heures, coefficient 3.**
- **Séries C, D, E et TI, durée : 3 heures, coefficient 2.**

LETTRES CLASSIQUES

Les Lettres Classiques comportent deux (02) épreuves écrites :

- une épreuve de Grec ;
- une épreuve de Latin.



LATIN

Définition de l'épreuve

L'épreuve de Latin est réservée aux candidats ayant choisi les langues anciennes qui, dans la nomenclature des enseignements, appartiennent au domaine d'apprentissage : Langues et Littératures. Les séries littéraires suivantes sont concernées par cette épreuve : série A1 (Lettres : Latin & Grec), série A2 (Lettres : Latin & Langue vivante II) et série A3 (Lettres : Latin).

Cette épreuve vise à évaluer les ressources acquises et davantage les compétences développées par les apprenants. Il s'agit de tester la capacité du candidat :

- à lire et à comprendre un texte latin ;
- à exploiter les acquis de la morphologie et de la syntaxe pour répondre, dans une langue correcte, aux questions proposées dans l'étude du texte ;
- à traduire un extrait du texte ;
- à analyser, à expliquer, à commenter ou à interpréter un texte ;
- à rendre compte des enseignements historiques et civilisationnels antiques tirés du texte d'étude.

Structure de l'épreuve

L'épreuve porte sur un texte latin (de portée culturelle, didactique, éthique et/ou historique) de 70 à 90 mots, accessible aux apprenants moyens. Ce texte devrait comporter un titre et éventuellement être

assorti d'un petit chapeau en français (texte court, en italiques, qui surmonte et présente le texte d'étude). L'épreuve de Latin comporte trois (03) parties :

A- Morphosyntaxe (5 points)

Cette partie, qui comporte des exercices structuraux liés à la conjugaison, à la déclinaison, à la lexicologie et à la syntaxe, évalue les ressources.

B- Version (10 points)

Cet exercice consiste en la traduction en bon français d'un extrait du texte proposé. Il s'agit d'une version de 50 mots environ, se faisant à l'aide d'un dictionnaire latin-français dépourvu d'appendice grammatical. Cette partie de l'épreuve évalue les compétences.

C- Commentaire ou interprétation de texte (5 pts)

Cette partie cible également l'évaluation des compétences. Il s'agit pour le candidat, soit :

- de répondre à des questions qui ont trait à l'histoire et à la culture antiques ;
- de situer le texte dans son contexte historique, philosophique, littéraire ou scientifique ;
- de proposer un thème et/ou des sous-thèmes au texte étudié (articulations ou structure) ;
- de faire ressortir la morale ou les leçons du texte ;
- de contextualiser les valeurs antiques qui se dégagent du texte d'étude et de les mettre en relation avec la société contemporaine ;
- de dégager la thèse soutenue par l'auteur ;
- d'émettre son opinion personnelle ou son jugement critique.



GREC

Définition de l'épreuve

L'épreuve de Grec est réservée aux candidats ayant choisi les langues anciennes, les Lettres Classiques. Seule la série A1 (Lettres : Latin & Grec) est concernée par cette épreuve.

L'épreuve de Grec vise à évaluer les ressources acquises, mais aussi et surtout les compétences développées par les apprenants. Il s'agit de tester la capacité du candidat :

- à lire et à comprendre un texte grec ;
- à exploiter les acquis de la morphologie et de la syntaxe pour répondre, dans une langue correcte, aux questions posées sur le texte ;
- à traduire un extrait du texte ;
- à analyser, à expliquer, à commenter ou à interpréter un texte grec ;
- à rendre compte des enseignements historiques et civilisationnels antiques tirés du texte proposé.

Structure de l'épreuve

L'épreuve porte sur un texte grec (de portée culturelle, didactique, éthique et/ou historique) compris entre 60 à 80 mots environ, accessible aux apprenants moyens. Ce texte devrait comporter un titre et éventuellement être assorti d'un petit chapeau en français (texte court, en italique, qui surmonte et présente le texte d'étude). L'épreuve de Grec comporte trois (03) parties :

A- Morphosyntaxe (5 points)

Cette partie évalue les ressources. Elle comporte des exercices structuraux liés à la conjugaison, à la lexicologie, à la déclinaison et à la syntaxe.

B- Version (10 points)

C'est un exercice qui consiste à traduire en bon français un extrait du texte de base. Il s'agit d'une version de 40 mots environ, se faisant à l'aide d'un dictionnaire grec-français dépourvu d'appendice grammatical. Cette partie de l'épreuve évalue les compétences.

C- Commentaire ou interprétation de texte (5 points)

Cette partie vise également l'évaluation des compétences. Il s'agit pour le candidat, soit :

- de répondre à des questions qui ont trait à l'histoire et à la culture antiques ;

- de situer le texte dans son contexte historique, philosophique, littéraire ou scientifique;
- de proposer un thème et/ou des sous-thèmes au texte étudié (articulations ou structure);
- de faire ressortir la morale ou les leçons du texte ;
- de contextualiser les valeurs antiques qui se dégagent du texte d'étude et de les mettre en relation avec la société d'aujourd'hui ;
- de dégager la thèse soutenue par l'auteur ;
- d'émettre son opinion personnelle ou son jugement critique.

ESPAGNOL

Définition de l'épreuve

L'objectif de l'épreuve d'espagnol au second cycle est d'évaluer les ressources et les compétences en termes de réception et de production écrites. Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser les savoirs, savoir-faire et savoir-être devant lui permettre de :

- comprendre et apprécier un texte en langue espagnole et à répondre correctement à des questions sur ledit texte en faisant montre de ses connaissances et de sa culture générale ;
- exprimer son point de vue sur un sujet donné ;
- réfléchir sur un thème du programme, défendre une idée, un projet dans une langue simple et correcte ;
- traduire un court texte ou des phrases (03 à 04 phrases) de l'espagnol vers une langue officielle (français ou anglais) ou d'une langue officielle vers l'espagnol ;
- comprendre et d'écrire avec créativité et originalité, dans une langue simple et correcte.

Elle vise à vérifier les acquis lexicaux et morpho-syntaxiques de l'espagnol, les contenus conceptuels, les procédures, les attitudes et l'aptitude du candidat à rédiger dans le but de produire des textes simples et cohérents sur un sujet donné.

L'épreuve s'appuiera sur un ou deux textes littéraires ou non, de la presse ou développant un point de l'actualité, un problème de société ou économique et dont la longueur n'excédera pas 30 lignes.

Structure de l'épreuve

Série A2 et A5 (LVIII)

L'épreuve comporte trois parties :

1^{ère} partie : Réception des textes /10 points

Elle comprend 05 questions dont 04 relatives au texte et une sur l'expression personnelle. L'évaluation de la compréhension écrite porte aussi bien sur le sens explicite du texte que sur sa signification profonde ou implicite. La compréhension globale est en rapport avec le texte. Mais la dernière question peut également s'appuyer sur le texte ou non. Elle doit permettre au candidat de défendre un point de vue, d'exprimer une opinion ou de commenter une phrase du texte ou un fait de société.

2^{ème} partie : Maniement des outils de la langue /10 points.

Elle comprend des exercices structuraux de vocabulaire et de grammaire (06 points), des exercices de communication et d'analyse de la langue (04 points).

3^{ème} partie : Production de textes / 20 points

Elle comprend deux rubriques : la traduction (08 points) et la rédaction (12 points).

La traduction a deux exercices : une version (4 points) et un thème (4 points) dont le but est d'évaluer l'aptitude des candidats à traduire, pour chaque exercice, au plus 04 phrases du texte ou non, en rapport avec les modules du programme, de manière logique, cohérente et en restant, le plus possible, fidèle au texte.

La rédaction semi-guidée consistera à :

- produire un texte cohérent à partir des consignes données ;
- ordonner de manière logique des phrases préalablement mises en désordre pour obtenir un paragraphe ; ou



- utiliser des termes d'un champ lexical donné pour construire des phrases et former un texte cohérent.

Les critères suivants seront retenus et notés comme suit : pertinence sur 3,5 points, cohérence sur 3,5 points, correction de la langue sur 3,5 points et originalité sur 1,5 point.

Série A4-ABI et A5 (LVII)

L'épreuve comporte les mêmes caractéristiques qu'en série A2, sauf que :

La 2^{ème} partie qui porte sur le maniement des outils de la langue sera notée sur 08 points : 04 points pour les exercices structuraux de vocabulaire et de grammaire, 04 points pour les exercices de communication et d'analyse de la langue.

La 3^{ème} partie de l'épreuve, notée sur 22 points, comprend la traduction sur 08 points comme en série A2 et deux productions de textes obligatoires sur 14 points dont une semi-guidée et une libre sur 07 points chacune.

Cette partie évalue l'aptitude du candidat à écrire correctement en espagnol, en respectant les consignes données.

NB : La correction des deux rédactions obligatoires doit obéir aux critères et indicateurs suivants :

	Critères	Points	Indicateurs
Critères de base	1. Adéquation de la production (la production de l'élève respecte la consigne)	2 points	L'élève produit un texte qui... L'élève produit un texte comportant... L'élève produit un texte dont le volume est conforme à la consigne
	2. Cohérence sémantique de la production (la production est un texte qui a du sens et est logique)	2 points	Enchaînement logique des idées exprimées Il n'existe pas de contradiction entre les parties du texte Le candidat utilise correctement les connecteurs de temps et d'espace
	3. Correction linguistique (la production de l'élève respecte les règles d'orthographe et de grammaire requises)	2 points	Phrases complètes en rapport avec l'exercice demandé (argumentatives, impératives, etc.) Orthographe correct des mots Phrases correctes
Critère de perfectionnement	Originalité de la production (la production de l'élève est soignée et se distingue par un vocabulaire riche et adéquat)	1 point	Richesse du vocabulaire et adéquation à la production Présentation de la production en paragraphes Travail lisible, respect adéquat des marges et de l'espacement des mots, absence de ratures.

La correction de la traduction en série A2 et en série A4-ABI obéit aux critères et indicateurs contenus dans le tableau ci-après :

	Barème	Critères	Indicateurs	Points
Critères de base	4 points	Pertinence	Toutes les phrases sont traduites	4
			Trois phrases sont traduites	3
			Deux phrases sont traduites	2
			Une phrase est traduite	1
			Aucune phrase n'est traduite	0
	3 points	Cohérence	Toutes les phrases s'enchaînent de manière logique et ont un sens	3
			Quatre phrases ont un sens	2
			Trois phrases ont un sens	1
			Deux phrases ont un sens	0,5
			Aucune phrase n'a de sens	0

	2 points	Correction de la langue	Aucune faute de langue dans les 4 phrases	2
			Deux fautes	1
			Plus de deux fautes	0
Critère de perfectionnement	1 point	Originalité de la production (la production de l'élève sort du commun par un vocabulaire riche et adéquat)	Adéquation du vocabulaire	0,5
		Qualité de la présentation (la production de l'élève est soignée dans son ensemble)	Absence de ratures Travail lisible Espacement adéquat des mots Respect des marges	0,5

ALLEMAND

a) Définition de l'épreuve :

L'épreuve d'allemand, vise à évaluer à la fois les ressources acquises et les compétences développées par les apprenants aussi bien au 1^{er} cycle que dans les deux premières classes du 2nd cycle, à savoir :

- lire et comprendre un texte simple ;
- lire et reproduire un message de l'Allemand vers l'une des langues officielles (le Français ou l'Anglais) et vice versa;
- manipuler les acquis lexicaux et grammaticaux ;
- produire/ reproduire deux textes courts sous forme de message écrit.

b) Structure de l'épreuve

L'épreuve d'allemand comporte quatre (04) parties :

- La compréhension de texte ;
- La médiation ;
- La production écrite ;
- Les structures de communication.



Chacune des parties est constituée d'exercices ou des situations- problèmes contenant une ou plusieurs consignes invitant l'apprenant à les résoudre de façon pertinente.

PARTIE A : Compréhension, notée sur seize (16) points

Cette partie contient deux (02) types d'exercices :

Type 1 : /10 points

Le candidat est soumis à la lecture d'un texte. Il doit être authentique, avoir une longueur comprise entre 130 et 150 mots ou environ 12 à 15 lignes, portant sur un des cinq domaines de vie, de nature descriptive, narrative, d'actualité ou sous forme de dialogue, selon un registre de langue simple et courant, ne comportant aucune difficulté et d'une cohérence perceptible.

Ledit **texte est suivi de questions de compréhension fermées** « vrai ou faux » ou **des questions à choix multiple** « QCM » invitant le candidat à répondre par vrai ou faux en justifiant la réponse ou à choisir la réponse juste. Ces questions sont réparties comme suit :

Type 1a- Six (06) questions fermées de type « vrai ou faux avec la justification » ou un exercice de questions à choix multiple « QCM » de **six (06) questions** ; (01x6= 06 points)

Type 1b- Un exercice de remembrement avec un distracteur, « **Waspasstzusammen ?** » ou **un exercice de recherche des équivalences dans le texte** « **Wiesteht es imText ?** » (02 x 2= 04 points)

Type 2 : /06 points

Trois (03) questions ouvertes, semi-ouvertes, les « **W-Fragen** » : (03 x 2 = 06 points). La correction de la compréhension de texte n'insiste pas sur les fautes de langue. Elle veille plutôt au respect des critères suivants par question :

- le respect de la consigne / 0,5 point ;
- la cohérence de la réponse / 1.5 points

PARTIE B : Médiation, notée sur dix (10) points (Version, notée sur cinq (05) points ; Thème, noté sur cinq (05) points).

Cet exercice consiste, non seulement à traduire, mais aussi à résoudre les problèmes se rapportant à la traduction et à développer l'esprit critique. Les exercices de thème et de version, notés chacun sur **cinq (05) points**, visent à évaluer chez l'apprenant(e) la capacité à rendre fidèlement un court passage de **trois (03) phrases** du texte relevant d'une famille de situations étudiées dans le programme, de l'allemand vers l'une des deux langues officielles, le Français ou l'Anglais.

Pour le thème, les candidats devront traduire également **trois (03) phrases** familières **tirées des ressources** des modules au programme.

La correction de la médiation tiendra compte des critères suivants :

- la compréhension des phrases traduites ; /2 points
- la correspondance des phrases cibles aux phrases sources ; /1,5 points
- la correction syntaxique et sémantique (vocabulaire, conjugaison, grammaire) /1,5 points.

PARTIE C : Production écrite, notée sur quatorze (14) points

Cette partie de l'épreuve évalue les aptitudes du candidat à rédiger deux (02) textes :

- **Une première production libre, notée sur sept (07) points, portant sur le thème du texte de compréhension ;**
- **Une seconde production libre, notée également sur sept (07) points, portant sur l'un des modules au programme.**

Ces exercices laissent au (à la) candidat (e) la possibilité de produire un texte d'environ douze (12) phrases / d'environ 80 mots selon les consignes données. Des supports (icônes, dessins, illustrations ...) pourraient l'accompagner et devraient être proches de la réalité des apprenants et ne comporter aucune difficulté visuelle ou complexité d'analyse.

L'appréciation de la production écrite du candidat sera évaluée sur la vérification de :

- la compréhension /2 points ;
- la cohérence /2 points ;
- la correction syntaxique /2 points ;
- et un critère de perfectionnement à déterminer /1 points

N.B. : Les consignes claires portant sur la nature et le volume de la production doivent être indiquées.

La règle des 2/3 ou 3/4 doit être respectée. L'enseignant choisira des indicateurs selon le type de texte à produire. Chaque critère sera noté sur 02 points, le critère de perfectionnement sur 01 point ; soit un total de 07 points. En outre, le candidat ne sera sanctionné pour chaque type d'erreur qu'à la troisième occurrence.

PARTIE D : Structures de communication, notées sur vingt (20) points

Cette partie est réservée à l'évaluation des aptitudes des élèves à faire usage du vocabulaire et des règles de la langue dans un cadre de communication.

D.1. Vocabulaire, noté sur dix (10) points

Les exercices de vocabulaire sont de deux types :

- a) Les exercices d'évaluation de vocabulaire de **type 1** (1 x 6 = 06 points).



Ils évaluent au moins **03 types de ressources** mentionnées telles que : les antonymes, les synonymes, les regroupements, les dérivations, l'identification du mot intrus, etc...

b) L'exercice d'évaluation de vocabulaire de **type 2** (0,5 x 8 = 04 points).

Cet exercice évalue les compétences. Il s'agit d'un texte simple et cohérent amputé de certains mots, que le candidat doit compléter avec des mots qui lui sont proposés **en plus d'un distracteur**, afin d'en reconstituer le sens.

D.2. Grammaire, notée sur dix (10) points

L'élève aura à traiter des exercices portant sur les pronoms démonstratifs, les pronoms interrogatifs, les pronoms personnels, les phrases nominales et verbales, les prépositions, les temps accomplis, inaccomplis ou l'impératif, la négation, les adjectifs qualificatifs, le complément de nom, les prépositions, les verbes d'état, les conjonctions de coordination, le genre et le nombre des mots.

Les types d'exercice suivants peuvent être proposés :

a) Les exercices d'évaluation de **type 1 sur** (06 points) des ressources telles que :

- Exercices à choix multiples, exercices de transformation, exercices de conjugaison ;
- Exercices de remembrement, exercices de construction de phrases à partir d'éléments, exercices de transposition, exercices d'assemblage etc...

N.B : On proposera pour le type 1 deux (**02**) ou trois (**03**) exercices.

b) L'exercice d'évaluation de type 2 (0.5 x 8 = 04 points).

Il évalue les compétences. Il s'agit d'un texte à 08 trous, simple et cohérent, ne présentant aucune difficulté lexicale que le candidat doit compléter à partir de trois (**03**) éléments qui lui sont proposés.

ITALIEN

1. Définition et objectifs de l'épreuve

L'épreuve d'italien a pour objectif d'évaluer à la fois les ressources et les compétences des apprenants en termes de réception et production écrites à travers leur capacité à mobiliser les savoir, savoir-faire et savoir-être. À cet effet, l'on contrôlera l'aptitude du candidat à :

- Lire et comprendre un texte simple ;
- Lire et reproduire un message d'une langue source à une langue cible ;
- Produire et/ou reproduire un texte court sous forme de message écrit ;
- Manipuler les acquis lexicaux et grammaticaux.

2. La Structure de l'épreuve (Séries : A4-ABI, A5 LVII et A5 LVIII)

L'épreuve d'italien comporte deux (02) parties : le maniement des outils de la langue d'une part (évaluation des ressources), la réception et la production écrites (évaluation des compétences), d'autre part. Chacune des parties est évaluée à l'aide d'exercices ou situations données (à titre indicatif) contenant une ou des consignes invitant à mobiliser les ressources pour résoudre les problèmes posés.

I. Maniement des outils de la langue (10 points)

Il s'agit ici d'évaluer la maîtrise par le candidat des outils de la langue (évaluation des ressources).

1) Vocabulaire (05 pts)

Plusieurs types d'exercices sont à proposer : les exercices à trous, d'agencement, de regroupement en champ lexical, de remembrement etc. Leur correction insistera sur les critères de cohérence (production ayant un sens logique), la correction de la langue axée essentiellement sur l'orthographe.

2) Grammaire (05 pts)

Les types d'exercice ici sont les suivants : exercices à choix multiples, de transformation, de remembrement, de construction de phrases à partir d'éléments spécifiques, de transposition, de complémentation libre ou non, d'imitation, d'assemblage, etc. La correction doit tenir compte des critères



suyvants : la cohérence (logique de la production), la correction de la langue dont l'accent porte sur la bonne application des règles de la grammaire.

II. Réception et production écrites (30 points)

Il s'agit ici d'évaluer la maîtrise par le candidat des compétences.

1) Compréhension de la lecture (14pts)

Elle comporte un ou deux textes d'une longueur comprise entre quinze (15) et quarante (40) lignes, portant sur l'un des cinq domaines de vie. Ces textes sont de nature informative, argumentative, injonctive, tirés d'articles, d'interviews, publicités ou d'œuvres littéraires. Le candidat devra être capable de comprendre leur sens global, ainsi que les détails et d'en tirer des informations explicites et implicites. Lesdits textes sont commentés soit par des questions de compréhension ouvertes (06), des questions à choix multiples à 3 ou 4 options (7 item), ou encore des questions à choix binaire comparatif (7 item). La correction de la compréhension repose sur les critères suivants : exactitude de la réponse, correction de la langue (grammaire, vocabulaire, cohérence, originalité).

2) Version (6pts)

Elle consistera à traduire de l'anglais ou du français vers l'italien un bref extrait de texte de six (06) lignes ayant trait aux thèmes des modules du programme. La correction de la version tiendra compte des critères suivants : sens et cohérence de la traduction dans la langue cible, correction linguistique : syntaxique et sémantique (vocabulaire, conjugaison, grammaire).

3) Production écrite (10points)

Elle consistera à traiter l'un des deux sujets proposés **au choix** du candidat.

a) Sujet n°1 (10 points)

Il sera question de produire un texte de 120 (minimum) à 180 (maximum) mots, portant sur l'un des cinq domaines de vie du programme. Il pourra s'agir de lettres formelles ou informelles, de messages, d'annonces, de l'évocation d'expériences, de réflexions personnelles, de description de personnes, de lieux ou d'événements. La correction mettra l'accent sur les critères de compréhension (traitement du sujet conforme aux consignes, cohérence), de correction de la langue (vocabulaire adéquat, bonne usage de la grammaire : conjugaison, orthographe, accords, syntaxe), de la présentation et de l'originalité (critère de perfectionnement).

b) Sujet n°2 (10 points)

Production d'un texte de 100 (min) à 120 (max) mots, portant sur un thème traité au courant de l'année en éducation littéraire. La correction se focalisera sur les critères de compréhension (traitement du sujet conforme aux consignes, exactitudes des réponses, cohérence), de correction de la langue (vocabulaire adéquat, bonne usage de la grammaire (conjugaison, orthographe, accords, syntaxe), présentation et originalité (critère de perfectionnement).

ARABE

A. Définition de l'épreuve

L'épreuve d'arabe a pour objectif d'évaluer les ressources et les compétences acquises par les candidats, pendant les deux premières années d'études du 2nd cycle de l'enseignement secondaire général, en termes de réception et de production orales et écrites. Elle vise à évaluer l'aptitude des candidats à mobiliser les savoirs, savoir-faire et savoir-être devant lui permettre de :

- comprendre et apprécier un texte en langue arabe et à répondre correctement à des questions sur ledit texte en faisant montre de ses connaissances et de sa culture générale ;
- exprimer son point de vue sur un sujet donné dans une langue simple et correcte ;
- traduire un court texte ou des phrases de l'arabe vers une langue officielle (français ou anglais) ou d'une langue officielle vers l'arabe ;
- comprendre et d'écrire avec créativité et originalité, dans une langue simple et correcte.

B. Structure de l'épreuve



L'épreuve d'arabe comporte trois (03) parties dont la dernière porte sur l'évaluation des ressources :

- la réception des textes ;
- la production des textes ;
- le maniement de la langue.

Chaque partie est évaluée à l'aide d'exercices ou situations contenant une ou plusieurs consignes.

Première partie : Réception des textes sur dix-huit (18) points

Cette partie contient deux (02) exercices : la compréhension de texte et la traduction.

a) Compréhension de texte notée sur dix (10) points

C'est un exercice qui propose un texte d'une longueur de huit (08) à douze (12) lignes, portant sur l'un des cinq domaines de vie et/ou un problème d'actualité. Il doit relever d'un registre de langue standard et être cohérent. Il est suivi de cinq (05) questions réparties comme suit :

- deux (02) questions fermées ;
- deux (02) questions semi-ouvertes ;
- une (01) question ouverte.



La correction de la compréhension de texte repose sur le respect de la consigne, la justesse de la réponse et l'emploi des termes appropriés.

b) Version et thème notés sur huit (08) points

Il s'agit de deux exercices de traduction qui proposent aux candidats huit (08) phrases ou énoncés tirés des cinq domaines de vie et/ou de l'actualité à traduire d'une part de la langue d'arrivée (arabe) vers la langue de départ (français/anglais), et d'autre part de la langue de départ vers la langue d'arrivée.

La correction à ce niveau doit obéir aux critères de pertinence, de cohérence et de correction de la langue. Elle doit aussi tenir compte des indicateurs suivants : les phrases traduites sont compréhensibles, correspondent du point de vue sémantique aux phrases sources et comportent peu de fautes de langue (orthographe, conjugaison, grammaire).

La notation de cet exercice est soumise à la règle des 2/3. Ainsi, la totalité des points est attribuée pour les 2/3 des phrases traduites qui respectent tous les critères susmentionnés ; la moitié des points pour le 1/3 des phrases ; moins de la moitié pour les phrases incompréhensibles, inappropriées, incorrectes ; et pas de point pour les phrases issues d'un plagiat ou en cas d'absence de traduction.

Deuxième partie : Production de textes notée sur douze (12) points

Cette partie comporte deux exercices : une production écrite semi guidée et une production écrite libre.

a) Production semi guidée notée sur six (06) points

Ce premier exercice vise à évaluer la capacité des candidats à :

- produire un texte cohérent à partir des consignes données ;
- ordonner de manière logique des phrases préalablement mises en désordre pour obtenir un paragraphe ;
- utiliser des termes d'un champ lexical donné pour construire des phrases et former un texte cohérent.

b) Production libre notée sur six (06) points

Cet autre exercice soumet les candidats à la production d'un paragraphe d'environ quarante (40) mots portant sur un thème en relation avec l'un des cinq (5) domaines de vie. Il s'agira de présenter une situation de vie accompagnée de consignes comme cadre de la production attendue.

Des images, des illustrations et autres documents pourraient accompagner ce type d'exercice comme supports de travail.

L'appréciation de la production écrite sera basée sur le respect de la consigne, le sens de la production et de la correction linguistique. Les indicateurs des différents critères sont à déterminer selon la nature des productions (description, narration...). La notation observera la règle des 2/3.

Troisième partie : Maniement des outils de la langue noté sur dix (10) points

Cette partie est réservée à l'évaluation des capacités des candidats à faire bon usage, dans un cadre de communication, du vocabulaire, de la syntaxe, des règles de grammaire et de morphologie conformément au programme.

a) Vocabulaire et syntaxe notés sur cinq (05) points

Ces exercices sont centrés sur l'évaluation du niveau de maîtrise du vocabulaire et de la syntaxe arabes par l'exploitation d'un champ lexical, la définition des mots, la transformation des phrases verbales en phrases nominales par exemple, la correction des phrases incorrectes, la bonne formule ou expression.

La correction du vocabulaire et de la syntaxe insistera sur le respect de la consigne, le sens de la production et la correction de la langue.

b) Grammaire et morphologie notées sur cinq (05) points

Les exercices de grammaire et de morphologie visent à soumettre les candidats à l'analyse grammaticale et morphologique de base. De façon précise, il sera question d'identifier la nature et la fonction des mots.

La correction doit tenir compte des critères de réception et de production de l'application des règles de grammaire et de morphologie.



CHINOIS

Définition de l'épreuve

L'épreuve de chinois (séries A4 et ABI) a pour objectif d'évaluer à la fois les ressources et les compétences des apprenants en termes de réception et de production écrites. Elle vérifie ainsi la capacité des candidats à mobiliser les savoirs, savoir-faire et savoir-être pour pouvoir :

- lire et comprendre un texte simple (chinois simplifié);
- lire et reproduire un message d'une langue source à une langue cible ;
- produire et/ou reproduire un texte court sous forme de message écrit ;
- manipuler les acquis lexicaux et grammaticaux.

L'épreuve de chinois comporte quatre (04) parties : compréhension de texte, médiation (traduction), expression écrite et maniement des structures de communication. Chacune des parties est évaluée à l'aide d'exercices ou situations données contenant une ou des consignes invitant à résoudre les problèmes posés.

Structure de l'épreuve

Section 1 : Compréhension de texte (12 pts)

Elle comporte un texte d'une longueur de 250 à 400 caractères chinois (chinois simplifié), portant sur l'un des cinq domaines de vie, de nature descriptive, narrative, explicative, argumentative, d'actualité ou sous forme de dialogue, dans un registre simple et courant. Ledit texte est suivi de questions de compréhension dont trois (03) fermées et deux (02) semi-ouvertes. La correction de la compréhension de texte n'insiste pas sur les fautes de langue. Elle repose plutôt sur les critères suivants de pertinence et de cohérence.

Section 2 : Médiation 8 pts (Version, notée sur quatre (04 points) ; thème , noté sur quatre (04 points)

Six (06) phrases (3 phrases pour la version, 3 phrases pour le thème) tirées des ressources des modules doivent être proposées en vue de la compréhension et de la traduction d'une langue source vers une langue cible, c'est-à-dire du chinois vers l'une des deux langues officielles (Français ou Anglais) et vice versa. La correction de la version doit tenir compte des critères suivants : la compréhension des

phrases traduites, la correspondance des phrases cibles aux phrases sources et la correction syntaxique et sémantique (vocabulaire, grammaire) des phrases cibles.

Section 3 : Expression écrite (12 pts)

Cette partie porte sur deux productions écrites obligatoires, dont une semi guidée et une autre libre.

c) Expression semi guidée (5 pts)

Il sera question de procéder :

- (1) au remembrement des éléments rangés dans des colonnes à relier ou à agencer pour construire des phrases ;
- (2) à l'utilisation des termes d'un champ lexical donné pour construire des phrases ;
- (3) à l'utilisation de mots en désordre ou absents pour reconstruire des phrases ;
- (4) à l'ordonnancement de manière logique des phrases préalablement mises en désordre pour obtenir un paragraphe.



d) Expression libre (7 pts)

Cet exercice laisse aux candidats la possibilité de produire huit (8) phrases ou un nombre de caractères précis environ 50 à 100 selon une consigne donnée. Des supports iconographiques (images, dessins, illustrations...) ne comportant aucune difficulté visuelle ou complexité analytique pourraient accompagner ce type d'exercice. Ceux-ci doivent être proches de la réalité des apprenants.

L'appréciation de l'expression écrite des candidats sera basée sur la vérification de la pertinence qui renvoie au respect de la consigne, de la cohérence qui renvoie au sens de la production et de la correction linguistique qui renvoie à la conformité à l'écriture et à la grammaire de la langue chinoise. Les indicateurs sont à déterminer selon la nature des tâches ou de la production (description, narration...)

Section 4 : Structures de communication (8 pts)

Cette partie est réservée à l'évaluation des capacités des candidats à faire un bon usage du vocabulaire et des règles de la langue dans un cadre de communication.

c) Vocabulaire (4 pts)

Plusieurs exercices sont à proposer : exercice à trous, exercice d'agencement, exercice de regroupement (champ lexical), exercice de remembrement, etc. La correction du vocabulaire insistera sur la pertinence qui se consacre au respect de la consigne, la cohérence qui s'attarde sur le sens de la production, et la correction de la langue.

d) Grammaire (4 pts)

Les types d'exercice suivants peuvent être proposés : exercice à choix multiples, exercice de transformation, exercice de remembrement, exercice de construction de phrases à partir d'éléments, exercice de transposition, exercice de complémentation libre ou non, exercice d'imitation, exercice d'assemblage, etc. La correction doit tenir compte des critères de pertinence, de cohérence et de correction de la langue.

La note totale de l'évaluation sera portée sur 60 points

Sections	Exercices	Nombre de points
Compréhension de texte	a) Trois Questions (03) fermées, notées sur six (06 points)	12 pts
	b) Deux questions (02) semi-ouvertes, notées sur six (06 points)	
Médiation (Traduction)	a) Version, notée sur quatre (04 points)	8 pts
	b) thème, noté sur quatre (04 points)	
Expression écrite	a) Expression semi guidée, notée sur cinq (05 points)	12 pts

	b) Expression libre, notée sur sept (07 points)	
Structures de communication	a) Vocabulaire, noté sur quatre (04 points)	8 pts
	b) Grammaire, notée sur quatre (04 points)	
TOTAL		40 pts

LANGUES NATIONALES

L'examen comprend une épreuve obligatoire de Langues Nationales. Cette épreuve intervient dans les séries littéraires (A1, A2, A3, A4, A5, ABI), Arts cinématographiques et SH. Elle a une couverture nationale, cependant que chaque candidat la traitera en se référant à la Langue Nationale particulière apprise en classe de première qu'il indiquera dans sa copie.

2- Définition de l'épreuve

L'évaluation en Langues Nationales porte sur les contenus des programmes d'études des classes de première de cette discipline. Elle évalue la compétence du candidat à s'exprimer oralement et par écrit en émettant un point de vue dans une langue nationale camerounaise en rapport avec une situation de communication donnée. Il sera donc attendu que ce dernier ait une maîtrise acceptable de cette langue dans ses aspects phoniques, grammaticaux et pragmatiques ainsi qu'une connaissance des méthodes et techniques de production de textes. Les élèves pourront être évalués sur :

- Les principes orthographiques,
- Le groupe nominal (classes nominales et les déterminants),
- Le groupe verbal (verbe et compléments),
- Les connecteurs (conjonctions de coordination et de subordination),
- L'utilisation des différents termes appartenant à différents champs lexicaux,
- La production de textes centrés sur les différents domaines de vie du programme d'études.

3- Structure de l'épreuve

Cette épreuve compte deux sections : fondée sur l'évaluation des ressources, la première section comprend des exercices relatifs aux domaines de connaissance susmentionnés ; la deuxième section, quant à elle, porte sur l'évaluation des compétences et est centrée sur une situation-problème liée à un domaine de vie du programme d'études de la classe de première, au sujet de laquelle le candidat est invité à produire un texte d'une dimension indiquée en émettant son point de vue et en exécutant les consignes données.

4- Correction des copies

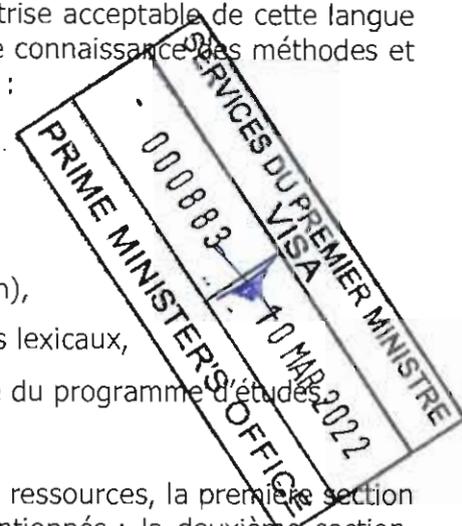
Les ressources sont notées sur 10 points. À ce niveau, il est proposé aux candidats des questions affectées de points conséquents. Quant aux compétences notées, elle aussi, sur 10 points, la situation-problème à résoudre comporte trois consignes autonomes. L'attribution des points aux candidats fait appel à la conception d'une grille de correction fondée sur trois consignes adossées à des critères et des indicateurs de correction.

CULTURES NATIONALES

L'examen du probatoire de l'enseignement secondaire général comprend une épreuve obligatoire de Cultures Nationales. Cette épreuve intervient dans les séries littéraires (A1, A2, A3, A4, A5, ABI), Technologies de l'Information, Arts cinématographiques et SH. Elle a une couverture nationale, cependant que chaque candidat la traitera en se référant à la Culture Nationale particulière apprise en classe de première qu'il indiquera dans sa copie.

1- Définition de l'épreuve

L'évaluation en Cultures Nationales porte sur les contenus des programmes d'études des classes de Première de cette discipline. Elle évalue la compétence du candidat à analyser un thème qui participe de la culture nationale particulière apprise en classe de première en ressortant la philosophie et la sagesse africaine qui le sous-tend. Il sera donc attendu que ce dernier ait une maîtrise acceptable de cette culture dans ses aspects les plus saillants, notamment :



- Les événements marquants de la vie (naissance, mariage, mort, etc.) ;
- La cosmogonie, la spiritualité et la gouvernance traditionnelles,
- L'économie traditionnelle.

2- Structure de l'épreuve

L'épreuve est scindée en deux sections, la première réservée à l'évaluation des ressources et la seconde, à celle des compétences.

L'évaluation des ressources mesure la capacité du candidat à répondre aux questions de connaissances relatives aux différentes thématiques inscrites au programme.

La deuxième section centrée sur l'évaluation des compétences s'appuie sur la résolution d'une situation-problème adossée aux domaines de vie qui encadrent le programme d'études et fait appel à la mobilisation des ressources culturelles propres à la communauté cible.

3- Correction des copies

Les ressources sont évaluées sur 10 points étalés sur l'ensemble des questions proposées dans cette section de l'épreuve. L'attribution des 10 points alloués à l'évaluation des compétences s'appuie sur la grille de correction élaborée en fonction des consignes et des critères.

EDUCATION ARTISTIQUE

DESSIN

I- Définition de l'épreuve

- Dénomination de l'épreuve : Dessin d'art.
- Objectifs

L'épreuve de dessin d'art vise à :

- Évaluer la créativité du candidat dans le sens du dessin d'observation (objets visibles) ou du dessin d'imagination tout en faisant un bon usage des lignes et des formes géométriques ;
- Évaluer l'aptitude de l'apprenant à utiliser la main (adresse et finesse) et tout matériel et matériau en dessin.



II- Structure de l'Épreuve

Conformément aux exigences de l'APC, l'**épreuve de dessin d'art** propose deux parties aux candidats :

a) **Évaluation des Ressources : 10 points**

L'évaluation des ressources sera constituée des questions basées essentiellement sur le programme. Elles doivent être variées. C'est la **théorie du dessin**.

Les questions, notées dans l'ensemble sur 10 points, porteront sur les notions de cours telles que les définitions des mots et expressions, la connaissance des outils, des matériels et des matériaux ainsi que sur les éléments de l'histoire de l'Art éventuellement.

Ces questions peuvent, selon les cas, être aussi conçues sous forme de QCM.

b) **Évaluation des compétences : 10 points**

L'évaluation des compétences se résume au dessin proprement dit. Ainsi, dans un corpus, l'examineur contextualise l'activité en la présentant dans un paragraphe de quelques lignes. Les candidats sont alors appelés à réaliser des productions en répondant simultanément à **03** questions différentes et indépendantes encore appelées **consignes**.

Cette évaluation requiert, chez le candidat, à la fois la mobilisation des ressources en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être pour résoudre les consignes.

III- Recommandations :

- L'épreuve de dessin d'art doit être intelligible et libellée de façon à éviter toute équivoque.

- L'épreuve de dessin d'art doit être conçue en toute neutralité et ne doit porter aucun indice susceptible de décliner l'origine des copies lors de la correction.

IV- Barème de correction

a) *Évaluation des Ressources : 10 points*

b) *Évaluation des compétences : 10 points*

Le correcteur devra asseoir l'examen des copies sur trois critères minimaux et un critère de perfectionnement.

- Pertinence de la production...../3pts
- Cohérence de la production...../3pts
- Correction des outils utilisés...../3pts
- Originalité de la production...../1pt



MUSIQUE

1- Définition

L'épreuve facultative de musique s'adresse à tous les élèves qui désirent enrichir leur connaissance en musique. Elle vise à évaluer les connaissances du candidat ou de l'apprenant en théorie musicale, sur la maîtrise de l'histoire de la musique africaine et camerounaise à travers les grands noms de ceux qui l'ont bâtie ainsi que leurs œuvres les plus connues, sans mettre à l'écart l'écriture et la lecture de la musique.

2- Structure de l'Épreuve de Musique

a) *Évaluation des Ressources : 10 points*

Le contenu de l'épreuve de musique doit ressortir les aspects ayant trait aux domaines suivants :

Théorie Musicale :

- Trois questions indépendantes, **2 pts** chacune ;
- Connaissance des instruments de musique : une question : **2 pts** ;
- Connaissance des musiciens camerounais ou africains : une question : **2 pts** ;

NB : Il est à noter que les questions portant sur la connaissance des grands noms de la musique africaine et camerounaise et leurs œuvres devront, autant que faire se peut, être proches de l'actualité. Dans le cas contraire, ces questions pourront être conçues sous forme de QCM.

b) *Évaluation des compétences : 10 points*

La compétence que l'on doit évaluer à l'examen se limitera à l'écriture et à la lecture de la musique.

Pour ce faire, la deuxième articulation de l'épreuve de musique consacrée à cet effet sera constituée d'un texte musical à écrire et à identifier. Le texte donnera des indications précises, dans le langage musical, que le candidat matérialisera sur la copie, écrivant, avec des signes musicaux, une chanson populaire. Une fois la chanson écrite, le candidat devra la reconnaître en retrouvant le titre que lui suggèrera la mélodie qu'il aura écrite et bien sûr solfée.

Le texte devra d'abord orienter le candidat sur la **mesure** de la mélodie à écrire et éventuellement sur la **tonalité**. Ensuite, il énumérera les mesures tout en indiquant le contenu de chacune d'elles.

Le candidat dessinera lui-même la portée musicale et y placera la clé.

4)-Remarques et observations :

L'épreuve des Arts est un exercice calqué sur les principes et les normes de l'APC. Celle-ci est théorique et pratique dans son ensemble. Par le passé elle était focalisée sur l'évaluation des différentes ressources, de nos jours on assiste à une introduction des compétences.

MATHEMATIQUES

Les épreuves de mathématiques des séries A-ABI, AC, SH ; C-E ; D et TI auront les durées et coefficients ci-après :

Série	A-ABI, AC, SH	C-E	D et TI
Durée	2H	3H	3H
Coefficient	02	04	04

Les structures de ces épreuves se présentent comme suit :

Série A-ABI, AC et SH

L'épreuve est constituée de deux parties A et B, évaluant respectivement les ressources et les compétences. La partie A est notée de 10 à 15 points et la partie B sur le reste des points, lorsque l'épreuve est notée sur 20 points.

Partie A : Évaluation des ressources (de 10 à 15 points).

Le contenu de cette partie évalue chez le candidat, la capacité à appliquer directement les savoirs et savoir-faire mathématiques inscrits dans le programme officiel pour résoudre des situations disciplinaires ou de vie simple. Les questions sont à production ou des tests objectifs (QCM ; VRAI ou FAUX ; etc.).

Elle est constituée de deux à trois exercices de 3 à 6 points chacun et portant sur les deux modules du programme.

Partie B : Évaluation des compétences (de 5 à 10 points).

Elle est basée sur une ou deux situation(s) pertinente(s), significative(s), décrite(s) dans un langage univoque, accessible, succinct et précis, étayée(s) si possible des schémas pouvant aider les candidats voyants. Le candidat sera amené autour de cette (ou ces) situation(s) à traiter pour chacune d'elle trois tâches complexes, indépendantes et équivalentes, à interprétation simple, mobilisant deux ou trois savoirs ou savoir-faire provenant des modules du programme d'enseignement de la classe.

N.B :

- La présentation sera notée sur au plus 1 point sur 20.
- L'épreuve pourra aussi être notée directement sur 40 points. Dans ce cas l'évaluation des ressources sera notée de 20 à 30 points et celle des compétences sur le reste des points.

Série C-E

L'épreuve est constituée de deux parties A et B, évaluant respectivement les ressources et les compétences. La partie A est notée de 10 à 15 points et la partie B sur le reste des points, lorsque l'épreuve est notée sur 20 points.

Partie A : Évaluation des ressources (de 10 à 15 points).

Le contenu de cette partie évalue chez le candidat, la capacité à appliquer directement les savoirs et savoir-faire mathématiques inscrits dans le programme officiel pour résoudre des situations disciplinaires ou de vie simple. Les questions sont à production ou des tests objectifs (QCM ; VRAI ou FAUX ; etc.).

Elle est constituée de trois à quatre exercices de 3 à 5 points chacun et portant sur tous les modules du programme.

Partie B : Évaluation des compétences (de 5 à 10 points).

Elle est basée sur une ou deux situation(s) pertinente(s), significative(s), décrite(s) dans un langage univoque, accessible, succinct et précis, étayée(s) si possible des schémas pouvant aider les candidats voyants. Le candidat sera amené autour de cette (ou ces) situation(s) à traiter pour chacune d'elle trois tâches complexes, indépendantes et équivalentes, à interprétation simple, mobilisant deux ou trois savoirs ou savoir-faire provenant des modules du programme d'enseignement de la classe.

N.B :

- La présentation sera notée sur au plus 1 point sur 20.
- L'épreuve pourra aussi être notée sur 40 ou sur 120 points. L'évaluation des ressources sera donc notée de 20 à 30 points lorsque l'épreuve est sur 40 points, ou de 60 à 90 points lorsqu'elle est sur 120 points et celle des compétences sur le reste des points.

Série D et TI

L'épreuve est constituée de deux parties A et B, évaluant respectivement les ressources et les compétences. La partie A est notée de 10 à 15 points et la partie B sur le reste des points, lorsque l'épreuve est notée sur 20 points.

Partie A : Évaluation des ressources (de 10 à 15 points).

Le contenu de cette partie évalue chez le candidat, la capacité à appliquer directement les savoirs et savoir-faire mathématiques inscrits dans le programme officiel pour résoudre des situations disciplinaires ou de vie simple. Les questions sont à production ou des tests objectifs (QCM ; VRAI ou FAUX ; etc.).

Elle est constituée de trois à quatre exercices de 3 à 5 points chacun et portant sur tous les modules du programme.

Partie B : Évaluation des compétences (de 5 à 10 points).

Elle est basée sur une ou deux situation(s) pertinente(s), significative(s), décrite(s) dans un langage univoque, accessible, succinct et précis, étayée(s) si possible des schémas pouvant aider les candidats voyants. Le candidat sera amené autour de cette (ou ces) situation(s) à traiter pour chacune d'elle trois tâches complexes, indépendantes et équivalentes, à interprétation simple, mobilisant deux ou trois savoirs ou savoir-faire provenant des modules du programme d'enseignement de la classe.

N.B :

- La présentation sera notée sur au plus 1 point sur 20.
- L'épreuve pourra aussi être notée sur 40 ou sur 80 points. L'évaluation des ressources sera donc notée de 20 à 30 points lorsque l'épreuve est sur 40 points, ou de 40 points à 60 points lorsqu'elle est sur 80 points et celle des compétences sur le reste des points.

SCIENCES

Séries littéraires (A₁, A₂, A₃, A₄, A₅, ABI et SH)

Durée : 1 heure

Coefficient : 1

I- Définition et nature de l'épreuve

L'épreuve de Sciences vise à évaluer chez le candidat:

- les ressources c'est-à-dire les savoirs, savoir-faire et/ou savoir-être disciplinaires, par l'acquisition des connaissances, l'aptitude ou la pratique du raisonnement scientifique, la communication et les réalisations scientifiques ;
- les compétences c'est-à-dire la capacité des apprenants à mobiliser un ensemble de ressources pour résoudre une situation-problème significative.

II- Structure de l'épreuve

L'épreuve de Sciences comporte un seul sujet comprenant deux parties indépendantes portant sur :

- le Monde Vivant ;
- l'Éducation à la Santé ;
- l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable ;
- la Biotechnologie.



Elle comporte à des proportions équivalentes une évaluation de ressources et une évaluation des compétences.

Partie A : L'évaluation des ressources, notée sur 10 points.

Elle comporte deux parties, à savoir :

➤ **L'évaluation des savoirs, notée sur 4 points.**

Les savoirs sont évalués à l'aide des deux types d'exercices suivants:

- la Restitution Organisée des Connaissances, notée sur 2 points :
- Il s'agit soit des Questionnaires à Choix Multiples(QCM), soit des Questionnaires à Réponses Ouvertes(QRO) soit de la Description et l'Explication de Mécanismes de Fonctionnement;
- l'Exploitation de Documents, notée sur 2 points.

➤ **L'évaluation des savoir-faire et/ou savoir-être, notée sur 6 points.**

Les savoir-faire et/ou savoir-être à évaluer sont ceux contenus dans le programme officiel. Ils sont évalués selon leur nature à travers les mêmes exercices que ceux sus-cités dans le cadre de l'évaluation des savoirs. Seulement, il faut se rassurer qu'on évalue bel et bien le ou les savoir-faire et/ou savoir être dans le ou les exercice (s) choisi (s) et, que l'intitulé des exercices précise le ou les savoir-faire et/ou savoir-être en question.

Partie B : L'évaluation des compétences, notée sur 10 points.

L'énoncé est une situation problème significative dotée d'une tâche complexe et d'au moins trois consignes indépendantes les unes des autres, du même niveau de complexité et qui permettent de tester le niveau de développement de la compétence évaluée.

Les exercices d'évaluation des compétences doivent être accompagnés d'une grille d'évaluation avec des consignes, des critères et un barème bien définis.

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE, ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE ET BIOTECHNOLOGIE (SVTEEHB)

Séries : C et TI

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

I- Définition et nature de l'épreuve

L'épreuve de Sciences de la Vie et de la Terre, Éducation à l'Environnement, Hygiène et Biotechnologie(SVTEEHB) vise à évaluer chez le candidat:

- les ressources c'est-à-dire les savoirs, savoir-faire et/ou savoir-être disciplinaires, par l'acquisition des connaissances, l'aptitude ou la pratique du raisonnement scientifique, la communication et les réalisations scientifiques ;
- les compétences c'est-à-dire la capacité des apprenants à mobiliser un ensemble de ressources pour résoudre une situation-problème significative.

L'épreuve de SVTEEHB dans les séries C et TI peut être notée sur 20 points ou sur 40 points. Toutefois, lorsqu'elle est notée sur 40 points, cette note sera ramenée à la note sur 20 avant d'être coefficiée.

II- Structure de l'épreuve

L'épreuve de Sciences de la Vie et de la Terre, Éducation à l'Environnement, Hygiène et Biotechnologie(SVTEEHB) comporte un seul sujet comprenant deux parties indépendantes portant sur :

- le Monde Vivant ;
- l'Éducation à la Santé ;
- l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable ;
- la Biotechnologie.



Elle comporte à des proportions équivalentes, une évaluation de ressources et une évaluation des compétences.

Partie A : L'évaluation des ressources, notée sur 10 points ou sur 20 points.

Elle comporte deux parties, à savoir :

➤ **l'évaluation des savoirs, notée sur 4 points ou sur 8 points;**

Les savoirs sont évalués à l'aide des deux types d'exercices suivants:

- la Restitution Organisée des Connaissances, notée sur 2 points ou sur 4 points.

Il s'agit soit des Questionnaires à Choix Multiples (QCM), soit des Questionnaires à Réponses Ouvertes (QRO) soit de la Description et l'Explication de Mécanismes de Fonctionnement;

- l'Exploitation de Documents, notée sur 2 points ou sur 4 points.

➤ **l'évaluation des savoir-faire et/ou savoir-être, notée sur 6 points ou sur 12 points.**

Les savoir-faire et/ou savoir- être à évaluer sont ceux contenus dans le programme officiel. Ils sont évalués selon leur nature à travers les mêmes exercices que ceux sus-cités dans le cadre de l'évaluation des savoirs. Seulement, il faut se rassurer qu'on évalue bel et bien le ou les savoir-faire et/ou savoir- être dans le ou les exercice (s) choisi (s) et, que l'intitulé des exercices précise le ou les savoir-faire et/ou savoir-être en question.

Partie B : L'évaluation des compétences, notée sur 10 points ou sur 20 points.

Dans le but de couvrir le programme, un exercice noté sur 10 points ou deux exercices notés chacun sur 10 points sont proposés.

L'énoncé de ou des exercices est une situation problème significative dotée d'une tâche complexe et d'au moins trois consignes indépendantes les unes des autres, du même niveau de complexité et, qui permettent de tester le niveau de développement de la compétence.

Les exercices d'évaluation des compétences doivent être accompagnés d'une grille d'évaluation avec des consignes, des critères et un barème bien définis.

Série : D

Durée : 4 heures

Coefficient : 6

I- Définition et nature de l'épreuve

L'évaluation des Sciences de la Vie et de la Terre, Éducation à l'Environnement, Hygiène et Biotechnologie (SVTEEHB) vise à évaluer chez le candidat voyant ou mal voyant:

- les ressources c'est-à-dire les savoirs, savoir-faire et/ou savoir-être , par l'acquisition des connaissances, l'aptitude ou la pratique du raisonnement scientifique, la communication et les réalisations scientifiques ;
- les compétences c'est-à-dire la capacité des apprenants à mobiliser un ensemble de ressources pour résoudre une situation-problème significative.

L'épreuve de SVTEEHB dans les séries C et TI peut être notée sur 20 points ou sur 40 points. Toutefois, lorsqu'elle est notée sur 40 points, cette note sera ramenée à la note sur 20 avant d'être coefficiée.

II- Structure de l'épreuve

L'épreuve de Sciences de la Vie et de la Terre, Éducation à l'Environnement, Hygiène et Biotechnologie (SVTEEHB) comporte un seul sujet comprenant deux parties indépendantes portant sur :

- le Monde Vivant ;
- l'Éducation à la Santé ;
- l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.



Elle comporte à des proportions équivalentes une évaluation des ressources et une évaluation des compétences.

Partie A : L'évaluation des ressources, notée sur 10 points ou sur 20 points.

Elle comporte deux parties, à savoir :

➤ **l'évaluation des savoirs, notée sur 4 points ou sur 8 points;**

Les savoirs sont évalués à l'aide des deux types d'exercices suivants:

- la Restitution Organisée des Connaissances, notée sur 2 points ou sur 4 points :
Il s'agit soit des Questionnaires à Choix Multiples (QCM), soit des Questionnaires à Réponses Ouvertes (QRO) soit de l'Exploitation des Documents ;
- la Description et l'Explication des Mécanismes de Fonctionnement ;
- l'Exploitation des Documents, notée sur 4 points.

➤ **l'évaluation des savoir-faire et/ou savoir-être, notée sur 6 points ou sur 12 points.**

Les savoir-faire et/ou savoir-être à évaluer sont ceux contenus dans le programme officiel. Ils sont évalués selon leur nature à travers les mêmes exercices que ceux sus-cités dans le cadre de l'évaluation des savoirs. Seulement, il faut se rassurer qu'on évalue bel et bien le ou les savoir-faire et/ou savoir-être dans le ou les exercice (s) choisi (s) et, que l'intitulé des exercices précise le ou les savoir-faire et/ou savoir-être en question.

Deux exercices portant sur les savoir-faire et/ou savoir-être différents sont proposés, notés chacun sur 6 points ou sur 3 points lorsque l'exercice est notée respectivement sur 12 points ou sur 6 points.

Partie B : L'évaluation des compétences, notée sur 10 points ou sur 20 points.

Dans le but de couvrir le programme, un exercice noté sur 10 points ou deux exercices notés chacun sur 10 points sont proposés.

L'énoncé de ou des exercices est une situation problème significative dotée d'une tâche complexe et d'au moins trois consignes indépendantes les unes des autres, du même niveau de complexité et, qui permettent de tester le niveau de développement de la compétence.

Les exercices d'évaluation des compétences doivent être accompagnés d'une grille d'évaluation avec des consignes, des critères et un barème bien définis.

NB : L'épreuve de SVTEEB en série D prendra également en compte l'évaluation des compétences et/ou de savoir-faire pratiques découlant de la liste minimale des travaux pratiques (TP) contenue dans le programme officiel de la Première D. Il s'agira d'évaluer les savoir-faire et/ou compétences pratiques sous forme d'exercices expérimentaux (conception des protocoles et réalisations pratiques) et analyse et interprétation des résultats d'expériences,...).



PHYSIQUE

Durée, coefficient et groupe

Série	AC	C	D	E	TI
Durée	2 heures	3 heures	2 heures	3 heures	2 heures
Coefficient	2	4	2	3	2
Groupe	2	1	2	1	1

Définition de l'épreuve

L'épreuve de Physique vise à évaluer chez les candidats :

- le niveau d'appropriation des savoirs essentiels (définitions, symboles, lois, nomenclature, pictogrammes, unités, formules essentielles...);
- la capacité à appliquer directement des savoirs et savoir-faire;
- l'aptitude du candidat à mobiliser les différentes ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être, etc.) pour résoudre des problèmes issus des situations significatives.

Structure de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 20 points, 40 points, 60 points, 80 points ou 100 points.

Cette épreuve se compose d'un seul sujet couvrant l'ensemble du programme de la classe de première.

Elle est constituée de deux parties. La première partie vise à évaluer les ressources, c'est-à-dire les savoirs, savoir-faire et/ou savoir-être disciplinaires et la deuxième partie vise à évaluer les compétences, c'est-à-dire la capacité des apprenants à mobiliser un ensemble de ressources pour résoudre une situation-problème.

Partie A : Évaluation des ressources (60%)

Elle comporte trois exercices:

- Un exercice portant sur la vérification des savoirs (20 %)
Cet exercice évalue les savoirs essentiels (définitions, symboles, lois, nomenclature, pictogramme, unités, formules essentielles....)
- Un exercice portant sur l'application des savoirs (20 %)
Cet exercice amène le candidat à appliquer directement les savoirs, les savoir-faire théoriques et expérimentaux explicitement présents.
- Un exercice portant sur l'utilisation des acquis (20 %)
Cet exercice évalue la capacité du candidat à utiliser les savoirs, les savoir-faire théoriques ou expérimentaux.



Partie B : Évaluation des compétences / (40 %)

Elle est constituée d'une ou de deux situations-problèmes (un texte, une photo, un document, une activité expérimentale...) accompagnée d'une ou plusieurs tâches ou consignes.

Le candidat est appelé à observer, à analyser, à organiser les étapes de la résolution, à porter un jugement critique ou à formuler une conclusion.

Remarque : L'appréciation des productions des apprenants se fera sur la base des critères et des indicateurs.

L'exercice sur l'utilisation des acquis ou l'évaluation de la compétence doit porter sur une expérience.

Les modules qui composent le programme de la classe de première doivent être représentés proportionnellement à leur quota horaire dans l'ensemble de l'épreuve

CHIMIE

Durée, coefficient et groupe

Série	C	D	E	TI
Durée	2 heures	2 heures	2 heures	1 heure
Coefficient	2	2	2	1
Groupe	1	1	1	1

Définition de l'épreuve

L'épreuve de Chimie est basée sur le programme officiel de la classe de première. Elle vise à évaluer chez les candidats :

- le niveau d'appropriation des savoirs essentiels (définitions, symboles, lois, nomenclature, pictogrammes, unités, formules essentielles...);
- la capacité à appliquer directement des savoirs et savoir-faire;
- l'aptitude du candidat à mobiliser les différentes ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être, etc.) pour résoudre des problèmes issus des situations significatives.

Structure de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 20 points, 40 points, 60 points, 80 points ou 100 points.

Cette épreuve se compose d'un seul sujet couvrant l'ensemble du programme de la classe de première.

Elle est constituée de deux parties. La première partie vise à évaluer les ressources, c'est-à-dire les savoirs, savoir-faire et/ou savoir-être disciplinaires et la deuxième partie vise à évaluer les compétences, c'est-à-dire la capacité des apprenants à mobiliser un ensemble de ressources pour résoudre une situation-problème.

Partie A : Évaluation des ressources (60%)

Elle comporte trois exercices :

- Un exercice portant sur la vérification des savoirs (20 %)

Cet exercice évalue les savoirs essentiels (définitions, symboles, lois, nomenclature, pictogramme, unités, formules essentielles....)

- Un exercice portant sur l'application des savoirs (20 %)

Cet exercice amène le candidat à appliquer directement les savoirs, les savoir-faire théoriques et expérimentaux explicitement présents.

- Un exercice portant sur l'utilisation des acquis (20 %)

Cet exercice évalue la capacité du candidat à utiliser les savoirs, les savoir-faire théoriques ou expérimentaux.

Partie B : Évaluation des compétences / (40 %)

Elle est constituée d'une ou de deux situations-problèmes (un texte, une photo, un document, une activité expérimentale...) accompagnée d'une ou plusieurs tâches ou consignes.

Le candidat est appelé à observer, à analyser, à organiser les étapes de la résolution, à porter un jugement critique ou à formuler une conclusion.

Remarque : L'appréciation des productions des apprenants se fera sur la base des critères et des indicateurs.

L'exercice sur l'utilisation des acquis ou l'évaluation de la compétence doit porter sur une expérience.

Les deux modules qui composent le programme de la classe de première doivent être représentés proportionnellement à leur quota horaire dans l'ensemble de l'épreuve

HISTOIRE

Séries Sciences Humaines : SH

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

Séries littéraires : A1, A2, A4, A5, ABI, AC (même sujet)

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

Séries scientifiques : C, D et TI (même sujet)

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

A- DEFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :



- restituer fidèlement les connaissances historiques acquises;
- faire preuve du sens de discernement/recherche par l'identification des événements historiques tronqués et la reconstruction de leur vérité ;
- mobiliser les ressources pour résoudre une situation complexe en s'appuyant sur des documents divers.

Cette épreuve repose sur le programme d'études de la classe de Première de l'Enseignement Secondaire Général.

B- STRUCTURE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve comprend un sujet unique subdivisé en deux (02) parties :

Première partie : l'évaluation des ressources (09 pts)

Elle comporte deux (02) exercices :

- le premier porte sur une (01) question de cours aux contours bien définis et ciblant une partie spécifique du programme. Le candidat y répondra par un texte d'un minimum de dix (10) lignes et de quinze (15) au maximum. **(5 pts)** ;

- le second exercice est exclusivement proposé sous forme de travaux dirigés (TD). A partir d'un texte de six (06) à dix (10) lignes comportant quatre faits ou événements historiques volontairement tronqués; le candidat est appelé à :

- a) identifier les faits historiques tronqués **(2 pts)** ;
- b) réécrire le texte en rétablissant sa vérité historique **(2 pts)**.

Deuxième partie : l'évaluation de l'agir compétent ou des compétences (09 pts).

Il s'agit d'un exercice d'intégration qui amène le candidat à mobiliser efficacement les ressources acquises tout au long de l'année scolaire pour résoudre une situation complexe.

Cet exercice comporte :

- **un thème** correspondant à une catégorie d'actions inscrite au programme d'études ;
- **des supports** constitués de trois (03) à cinq (05) documents, de préférence de nature différente et complémentaires, contenant des informations en rapport avec le thème;
- **une consigne** explicite, qui définit le travail à faire par le candidat à travers trois (03) tâches indépendantes et équivalentes.

Chaque tâche sera notée sur **3 points soit :**

- 1 point pour la pertinence ;
- 1 point pour la correction ;
- 1 point pour la cohérence.



Quant au critère de Perfectionnement, qui sera noté sur **2 points**, le correcteur tiendra compte de la présentation d'ensemble de la copie (propreté et lisibilité : 1 pt) et des transitions entre les parties de la production écrite du candidat (1 pt).

GEOGRAPHIE

Séries Sciences Humaines : SH

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

Séries littéraires uniquement : A1, A2, A4, A5 et ABI (même sujet)

Durée : 2 h

Coefficient : 2

A- Définition de l'épreuve

Elle vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- restituer les connaissances acquises en géographie ;
- représenter et analyser les phénomènes géographiques par un exercice pratique
- mobiliser les ressources pour résoudre une situation complexe.

Cette épreuve reposera sur le programme d'études de la classe de Première de l'enseignement secondaire général.

B- Structure de l'épreuve

L'épreuve comprend un sujet unique subdivisé en deux parties :

Première partie : l'évaluation des ressources (9 pts).

Elle comporte deux (02) exercices :

- 1) un premier qui porte sur une (01) question de cours aux contours bien définis, ciblant une partie spécifique du programme. Le candidat y répondra par un texte de dix (10) lignes au minimum et de quinze (15) au maximum. **(5 pts)**
- 2) un second qui est exclusivement proposé sous forme de travaux pratiques (TP) et qui amène le candidat à représenter et à analyser un phénomène géographique sur une carte ou à travers un graphique. **(4 pts)**

Deuxième partie : l'évaluation de l'agir compétent ou des compétences (9 pts).

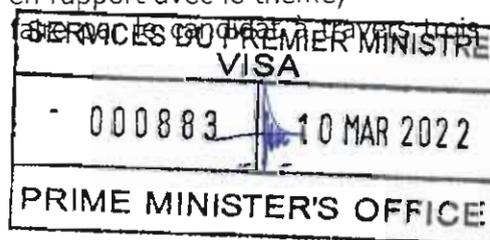
Il s'agit d'un exercice d'intégration qui amène le candidat à mobiliser efficacement les ressources acquises tout au long de l'année scolaire pour résoudre une situation complexe.

Cet exercice comporte :

- **un thème** correspondant à une catégorie d'actions inscrite au programme d'études ;
- **des supports** constitués de trois (03) à cinq (05) documents, de préférence de nature différente et complémentaires, contenant des informations en rapport avec le thème;
- **une consigne** explicite, qui définit le travail à faire. Le candidat à travers trois (03) tâches indépendantes et équivalentes.

Chaque tâche sera notée sur **3 points soit :**

- 1 point pour la pertinence ;
- 1 point pour la correction ;
- 1 point pour la cohérence.



Quant au critère de Perfectionnement, qui sera noté sur **2 points**, le correcteur tiendra compte de la présentation d'ensemble de la copie (propreté et lisibilité : 1 point) et des transitions entre les parties de la production écrite du candidat (1 pt).

EDUCATION A LA CITOYENNETE

Toutes les séries : **A1, A2, A3, A4, A5, AC, SH, C, D, E, TI (sauf ABI)**

Durée : **2 h**

Coefficient : **2**

A- Définition de l'épreuve

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- restituer les connaissances acquises en Éducation à la Citoyenneté ;
- identifier et promouvoir les valeurs civiques et morales ;
- mobiliser les ressources, pour résoudre une situation complexe, en s'appuyant sur des documents divers.

Cette épreuve repose sur le programme d'études de la classe de Première de l'enseignement secondaire général.

B- Structure de l'épreuve

L'épreuve comprend un sujet unique subdivisé en deux parties :

Première partie : l'évaluation des ressources (9 pts).

Elle comporte deux (02) exercices :

- le premier porte sur une (01) question de cours aux contours bien définis, ciblant une partie spécifique du programme. Le candidat y répondra par un texte d'un minimum de dix (10) lignes et de quinze (15) au maximum (5 pts).
- le second exercice porte sur les savoir-être et vise à amener le candidat à identifier ou à déduire, à partir d'un texte de dix (10) lignes maximum ou d'un document iconographique (photographie, caricature etc.), deux (02) attitudes civiques ou/et morales à développer ou à promouvoir. (4 pts)

Deuxième partie : l'évaluation de l'agir compétent ou des compétences (9 pts).

Il s'agit d'un exercice d'intégration qui amène le candidat à mobiliser efficacement les ressources acquises tout au long de l'année scolaire pour résoudre une situation complexe.

Cet exercice comporte :

- 1) **un thème** correspondant à une catégorie d'actions inscrite au programme d'études ;
- 2) **des supports** : constitués de 03 à 05 documents de préférence de nature différente, contenant des informations en rapport avec le thème ;
- 3) **une consigne** explicite, qui définit le travail à faire par le candidat à travers 03 tâches indépendantes et équivalentes.

Chaque tâche sera notée sur 03 points, soit :

- 01 point pour la pertinence
- 01 point pour la correction
- 01 point pour la cohérence.

Quant au critère de perfectionnement, qui sera noté sur 02 points, le correcteur prendra en compte la présentation d'ensemble de la copie (propreté, lisibilité, 01 point) et les transitions entre les parties de la production écrite du candidat 01 point.

CITIZENSHIP EDUCATION (ABI series only)

Duration : 2 hours

Coef : 2

A- DEFINITION OF THE PAPER

The paper aims at assessing the candidate in :

- recall the knowledge acquired in Citizenship Education
- identify and promote civic and moral values
- mobilize resources in order to resolve a complex situations drawing inspiration from various documents provided.

This paper covers the program of studies for the "Première bilingue" in secondary general education.

B- STRUCTURE OF THE PAPER

The paper is made up of a single question subdivided in two parts:

Part one: evaluation of resources (09 marks)

It comprises two (2) exercises:

- the first exercise is giving on a current event using short questions drawn from a specific section of the official syllabus. The candidate will be expected to write the answer in a short text of ten lines (05 marks)



- the second exercise is based on skills. The exercise is destined to get the candidate to bring out or to deduce from a typed text of ten (10) lines maximum or an iconographic document (photograph, cartoons, pictures...), two (02) civic or/and moral attitudes to develop or to promote (04 marks)

Part two: evaluation of competent acting/ competence (09 marks)

It is an integration exercise which allows the candidate to effectively mobilize resources (knowledge, skills and values) acquired during the academic year to resolve a complex situation

This exercise comprises :

1. **a theme** : corresponding to a category of action in the syllabus
2. **support documents**: It consists of three (3) to five (5) documents of different types, that have a link with the theme
3. **an explicit instruction**, that define the work to be done by the candidate through three(3) independent and equivalent tasks.

Each task will be scored on 3 marks as follows:

- one (1) mark for pertinence
- one (1) mark for correctness
- one (1) mark for coherence

The perfection criteria, will be scored on two (2) marks, the examiner takes into consideration the presentation of the script (cleanliness, lisibility), one (1) mark, and transition between the paragraphs of the production written by the candidate, one (1) mark).

PHILOSOPHIE

A- Définition de l'épreuve

L'épreuve de philosophie est destinée à :

- vérifier l'acquisition des notions philosophiques essentielles du programme,
- évaluer la capacité des candidats à construire un jugement conceptuellement et logiquement crédible à travers une production écrite adossée aux trois compétences ci-après : l'esprit critique, la culture philosophique et la méthode philosophique ;
- vérifier l'aptitude à débattre des situations et des problématiques qui sont inhérentes à leur milieu de vie à l'aune de la réflexion philosophique, qui n'est ni une théorie vide, ni une pratique aveugle, mais le lieu de réconciliation entre le verbe et l'action.

B- Structure de l'épreuve

L'épreuve, variable selon les séries, comporte un sujet unique dont la première partie porte sur l'évaluation des ressources, notée sur 09 points; la deuxième partie porte sur la vérification de l'agir compétent; notée sur 09 points également, elle amène le candidat à se prononcer de façon dialectique sur une préoccupation philosophique. Présentation, 2 points.

I- Séries littéraires : A1, A2, A3, A4, A5, ABI, AC et SH.

Durée :

- 3 heures en A4, A5, ABI (sujet identique)
- 2 heures en A1, A2, A3, AC et SH (sujet identique).

Coefficients :

- 3 en A4, A5 et ABI ;
- 2 en A1, A2, A3, AC et SH

L'épreuve comporte deux parties :

PARTIE A : la vérification des ressources (09 pts)



Elle porte exclusivement sur les thématiques africaines du programme, et est subdivisée ainsi qu'il suit:

- **A1. la vérification des savoirs** : les candidats seront invités à définir deux concepts, et à proposer une citation correspondant à chacun des concepts assortis de leurs auteurs (4 pts).
- **A2. la vérification des savoir-faire** : les candidats seront soumis à un exercice visant à vérifier leur maîtrise des éléments de doctrine de la philosophie africaine et des questions relatives au développement de l'Afrique. (5 pts)

PARTIE B : la vérification de l'agir compétent (09 pts)

Elle porte sur un sujet de dissertation philosophique (qui peut avoir la forme d'une question d'ordre général ou une question adossée à une citation) ou sur un sujet de commentaire philosophique de texte, conformément aux canevas ci-après :

2.a : Le sujet de dissertation philosophique : il est formulé soit sous la forme de :

- **sujet-question** : libellé sous forme d'une brève question portant sur une notion du programme ;
- **sujet-citation** : libellé comme suit :
 - 1- que penses-tu de cette affirmation/ce propos/cette position? etc. ;
 - 2- la citation d'un auteur connu et en rapport avec une notion du programme.

La consigne pour la dissertation : cette consigne est la même pour l'un et l'autre des deux sujets de dissertation, et est libellée comme suit : "**tu feras du sujet ci-dessus une dissertation philosophique en prenant en compte les tâches ci-après**" :

- **première tâche** : rédige une introduction dans laquelle, après avoir amené le sujet, tu poses le problème philosophique dont il est question, et tu élabores la problématique subséquente ; (3 pts)
- **deuxième tâche** : à partir de ta culture philosophique, et dans le respect des règles de la logique, élabore une analyse dialectique du problème soulevé ; (3 pts)
- **troisième tâche** : rédige une conclusion dans laquelle, après avoir rappelé le problème et dressé le bilan de ton développement, propose une solution personnelle et contextualisée dudit problème. (3pts)

Présentation : (2 pts)

2.b : Le sujet du commentaire philosophique de texte :

Il comporte deux parties :

- un texte d'une dizaine de lignes au plus, taille 12, emprunté à un auteur connu et portant sur une notion du programme ;
- une consigne libellée comme suit : "**tu feras du texte ci-dessus un commentaire philosophique en prenant en compte les tâches ci-après**" :
 - 1^{ère} tâche : élabore une introduction dans laquelle, après avoir situé le texte, tu en dégageras le thème, le problème, la thèse et formuleras une problématique. (3 pts)
 - 2^{ème} tâche : à partir de ta compréhension du texte et dans le respect des règles de la logique, élabore un développement comportant une explication analytique, une réfutation et une réinterprétation du texte. (3 pts)
 - 3^{ème} tâche : élabore une conclusion dans laquelle tu rappelles le problème et la thèse, et dans laquelle tu présentes l'intérêt philosophique du texte.

Présentation : (2 pts).

II- Séries scientifiques : C-D-E et TI.

Durée : 2 heures

Coefficient : 1



L'épreuve comporte deux parties :

PREMIERE PARTIE : la vérification des ressources (09 pts)

Elle porte sur un texte, de 10 lignes au plus, en rapport avec le module I du programme, et est subdivisée ainsi qu'il suit :

- **A1. la vérification des savoirs** : trois concepts tirés du texte et à définir seront proposés au candidat ; (3 pts)
- **A2. la vérification des savoir-faire** : deux questions seront posées au candidat en vue de vérifier leur savoir-faire dans la compréhension d'un texte philosophique :
 - 1^{ère} question : dégage le thème et le problème philosophique de ce texte. (2 pts)
 - 2^e question : dégage la thèse de l'auteur ; (1 pt)
 - 3^e question : décline la structure logique du texte (postulat-arguments-conclusion) (3pts).

DEUXIEME PARTIE : la vérification de l'agir compétent (09 pts)

Elle porte sur un essai personnel, c'est-à-dire une question philosophique, toujours en rapport avec le module I, mais également ouverte sur d'autres perspectives du programme, tel que précisé dans le canevas ci-après :

- **essai personnel** : en te fondant sur ta culture philosophique, et dans le respect des règles de la logique, est-il légitime de penser que... (Énoncé du sujet)
- **consigne** : dans le respect de la structure d'une dissertation, rédige ton texte en deux (2) pages au plus en prenant en compte les tâches ci-après :
 - 1^e tâche : la thèse (3 pts)
 - 2^e tâche : l'antithèse (3 pts)
 - 3^e tâche : la synthèse. (3 pts)

présentation : 2 pts dont :

- 1 pt pour le respect de la structure d'une dissertation
- 1 pt pour l'allure générale de la copie.



NB :

- La correction devra respecter l'équivalence et l'indépendance des trois tâches ainsi que les trois critères que sont : la pertinence, la cohérence et la correction.
- La définition, la structure et la cote des sujets de philosophie de 1^e SES restent identiques à celles des sujets de A4 et ABI. Tout comme celles de FIG et autres Premières techniques sont copiées sur le modèle des sujets des séries scientifiques ci-dessus définis.

DESSIN & TECHNOLOGIE DES SYSTEMES MECANIQUES (série E)

Durée : 06 heures

Coefficient : 06

I- Compétences visées :

- Mener une analyse fonctionnelle, structurelle, temporelle et comportementale d'un mécanisme;
- Déterminer les efforts transmis par les liaisons dans un système statiquement déterminés ;
- Utiliser les lois de la cinématique (composition de mouvements) pour déterminer les trajectoires, des vecteurs vitesses et accélérations des points d'un solide par rapport à repère donné ;
- Identifier et désigner les organes de liaison et les matériaux ou interpréter une désignation ;
- Choisir ou justifier le choix d'un matériau pour une solution technologique donnée ;
- Représenter les relations entre les efforts, les déformations et les contraintes dans les pièces sollicitées en extension ou compression et au cisaillement simple ;
- Décrire ou proposer une solution technologique pour la réalisation d'une fonction technique ;
- Interpréter une cotation fonctionnelle, dimensionnelle, géométrique de forme ou de position ;
- Exécuter une solution technologique décrite littéralement ou schématiquement ;

- Dimensionner une pièce sollicitée en extension/compression ou au cisaillement simple ;
- Interpréter les résultats et courbes des essais de traction, compression et cisaillement.
- Établir le schéma cinématique ou technologique d'un mécanisme et le dessin de définition d'une pièce;

II- Structure de l'épreuve

Cette épreuve fait référence à un mécanisme de l'environnement industriel ou artisanal, représenté par son dessin d'ensemble, schéma ou croquis dans sa position d'utilisation, structurée de la manière suivante :

➤ Présentation :

- Le thème ;
- La mise en situation qui situe le mécanisme dans son environnement industriel.
- La description et le fonctionnement du mécanisme qui s'appuie sur les données techniques : dessin d'ensemble ou schéma du mécanisme à étudier et tout autre ressource permettant la bonne compréhension du mécanisme ;

➤ Travail à faire :

Le travail à faire s'organise en trois grandes parties indépendantes faisant référence au même mécanisme et comportant deux à trois sous parties chacune. Un objectif est assigné à chaque partie.

A. ETUDE TECHNOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE / 40points

- A.1- Analyse fonctionnelle et structurelle ;
- A.2- Automatismes

B. ETUDE MECANIQUE / 50points

- B.1- Étude statique appliquée aux éléments du système
- B.2- Étude cinématique appliquée aux éléments du système
- B.2- Étude de résistance des matériaux appliquée aux éléments du système

C. ETUDE GRAPHIQUE / 30points

- C.1- Modification de liaison mécanique ;
- C.1- Dessin de définition d'un élément du mécanisme.

➤ Documents réponses :

Elles comportent les ébauches de construction et les espaces de travail à remplir par les candidats.

A ETUDE TECHNOLOGIQUE

A.1- ETUDE FONCTIONNELLE ET STRUCTURELLE

Les questions relatives à l'étude fonctionnelle et structurelle tournent autour des éléments constructifs, des fonctions techniques et des solutions constructives relatives aux centres d'intérêt suivants :

- *L'identification des ensembles, sous-ensemble et composants ainsi que leur (s) fonction (s) :*
- *Liaisons de pièces mécaniques (liaisons complètes, guidages en translation, guidages en rotation)*
- *Cotation fonctionnelle, dimensionnelle, géométrique de pièce d'un mécanisme fonctionnel ;*
- *Lubrification et étanchéité des mécanismes ;*
- *Support et protection (bâties et carters) ; Les matériaux de construction mécanique ;*

A.2- AUTOMATISME

Les questions d'automatisme tournent autour des outils d'analyse temporelle des systèmes automatisés. Notamment :



- **La structure d'un système automatisé** en situation de fonctionnement : Description des tâches ; Analyse structurée descendante ; Description des fonctions principales d'un système automatisé.
- **Le langage informatique et les systèmes de numération** : Principe d'écriture, Systèmes de numération utilisés en automatisme, Passage d'un système à un autre, Les bases, Equivalence entre base, Opérations arithmétiques ;
- **Les fonctions logiques** : Notion d'état logique, Fonctions logiques élémentaires, Table de vérité, Logigramme, Chronogramme, Combinaisons d'opérations, réseaux et diagrammes logiques
- **L'algèbre de Boole** : Opérations de base, Propriétés, Schématisation des fonctions logiques
- **La logique combinatoire** : Principaux opérateurs, Simplifications des fonctions logiques (Table de KARNAUGH), Schématisation des fonctions logiques ;



B ETUDE MECANIQUE

B-1 ETUDE STATIQUE

Les questions relatives à la statique doivent évaluer la capacité du candidat à étudier l'équilibre statique d'une pièce organe du mécanisme, notamment :

- L'équilibre d'un système matériel soumis à deux forces coplanaires ;
- L'équilibre d'un système soumis à trois forces coplanaires avec ou sans adhérence ;
- L'équilibre d'un système matériel soumis à quatre (04) forces coplanaires, avec ou sans adhérence.

N.B. : La résolution de ces questions doit amener le candidat à utiliser obligatoirement la méthode graphique et la méthode analytique.

B-2 ETUDE CINEMATIQUE

Les questions relatives à la cinématique doivent évaluer la capacité du candidat à utiliser les lois de la cinématique pour caractériser le mouvement d'une pièce organe du mécanisme. Notamment :

- Détermination de la nature du mouvement de pièces d'un mécanisme pendant le fonctionnement ;
- Détermination des caractéristiques cinématiques (trajectoire, vitesse, accélération, position) du mouvement d'un solide en translation, en rotation ou en mouvement plan ;
- Établissement de la loi de composition des mouvements en un point particulier d'un mécanisme.
- Détermination graphique des vecteurs vitesses des points d'un solide en mouvement plan par la méthode d'équiprojectivité des vitesses ou méthode du Centre Instantané de Rotation (C.I.R.).

N.B. - Si la détermination d'un paramètre de mouvement passe par la cinématique des fluides, les formules expliquées doivent être mises à la disposition des candidats.

B-3 RESISTANCE DES MATERIAUX

Les questions relatives à la résistance des matériaux doivent évaluer la capacité du candidat à dimensionner d'un organe du mécanisme soumis aux sollicitations simples de traction ou compression ou cisaillement. Notamment :

- Calcul et détermination de l'aire et la position du centre de gravité d'une surface plane ;
- Calcul des déformations, dimensionnement ou vérification de la résistance d'une poutre droite sollicitée en traction/ compression ou cisaillement simple ;
- Calcul des contraintes en un point d'une section droite ;
- Calcul et représentation de la répartition des contraintes dans une section droite ;

C ETUDE GRAPHIQUE

Les questions relatives à la partie graphique se rapportent au dessin d'ensemble et tournent autour des centres d'intérêt suivants :

- Représentation graphique d'une solution de liaison mécanique ou guidage à partir des solutions constructives décrites ou déterminées à la partie technologique ;
- L'exécution de dessin de définition d'un élément du mécanisme (éventuellement une perspective)
- L'exécution graphique de la cotation dimensionnelle, fonctionnelle et géométrique.

III- Dispositions pratiques

- L'évaluation pour chaque partie doit couvrir au moins 75% des centres d'intérêt ci-dessus énumérés, et les questions d'analyse doivent toucher au moins 4 des cinq fonctions mécaniques principales (liaison, guidage, cotation fonctionnelle, lubrification, étanchéité).
- Indiquer si nécessaire, le temps alloué à l'organisation et rangement des documents, non compté dans la durée de l'épreuve ;
- Préciser toutes les feuilles et tous les documents qui doivent être rendus par le candidat.

FABRICATION DES ELEMENTS MECANIQUES (série E)

Durée : 04 heures

Coefficient : 04

I- Compétences visées :

- Caractériser les matériaux de construction mécanique : Métaux et alliages ferreux ou non ferreux ;
- Appréhender les notions de technologie de fabrication mécanique ;
- Appréhender les notions de formage des pièces mécaniques sans enlèvement de matière ;
- Appréhender les notions d'usinage des surfaces simples sur machines-outils conventionnelles ;
- Appréhender les notions de câblage pneumatique d'un système technique.
- Effectuer des levées métrologiques ;
- Préparer un poste de travail : Montage d'usinage et réglage
- Effectuer les travaux d'ajustage et de formage des pièces mécaniques sans enlèvement de matière ;
- Effectuer les travaux d'usinage des surfaces simples sur machines-outils conventionnelles ;
- Déposer un organe ou sous ensemble d'un système technique ;
- Assembler / monter un organe ou sous ensemble d'un système technique.

II- Structure de l'épreuve

L'épreuve de fabrication des éléments mécaniques est constituée de trois grandes parties faisant référence à un même mécanisme de l'environnement industriel ou artisanal.

- **Première partie :** TECHNOLOGIQUE DE FABRICATION
- **Troisième partie :** TRAVAUX PRATIQUES DE CABLAGE
- **Deuxième partie :** TRAVAUX PRATIQUES DE FABRICATION MECANIQUE

A TECHNOLOGIQUE ET ANALYSE DE FABRICATION :

Durée : 01 heure - Coefficient : 01

La partie Technologique et Analyse de Fabrication d'une durée de 01 heure pour un coefficient de 01, se déroule dans une salle de technologie et tournent autour des centres d'intérêt suivants :

- **Caractérisation des matériaux de construction mécanique : Essai et Propriétés ;**
- **Technologie et procédés de formage des pièces mécaniques sans enlèvement de matière ;**



- *Technologie et procédés d'usinage des surfaces simples sur machines-outils conventionnelles ;*

B TRAVAUX PRATIQUES DE CABLAGE : Durée : 01 heures - Coefficient : 01

Les travaux pratiques de câblage d'une durée de 01 heure pour un coefficient de 01, se déroulent dans un atelier d'automatisme et tournent autour des centres d'intérêt suivants :

- *Travaux d'identification et de choix des éléments et outils de câblage pneumatique ;*
- *Travaux pratiques de câblage pneumatique d'un système*

C TRAVAUX PRATIQUES DE FABRICATION

Durée : 02 heures

Coefficient : 02

Les travaux pratiques de Fabrication d'une durée de 02 heure pour un coefficient de 02, se déroulent dans un atelier de fabrication mécanique équipé des machines-outils conventionnelles de production mécanique autour des centres d'intérêt suivants :

- *Travaux pratiques de relevées et d'analyse métrologiques ;*
- *Démontage-montage et réglage d'un organe, poste d'usinage ou sous ensemble d'un système technique ;*
- *Travaux pratiques d'ajustage et de formage des pièces mécaniques sans enlèvement de matière ;*
- *Travaux pratiques d'usinage des surfaces simples sur machines-outils conventionnelles et micromachines à commande numérique*



III- Dispositions pratiques

- *Indiquer la note allouée à chaque question et le barème détaillé ;*
- *Indiquer si nécessaire, le temps alloué à l'organisation et rangement des documents, non compté dans la durée de l'épreuve ;*
- *Préciser toutes les feuilles et tous les documents qui doivent être rendus par le candidat.*

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

L'Éducation Physique et Sportive (EPS) est évaluée en théorie et en pratique. Cependant, ne sont évalués en théorie que les candidats inaptes et en pratique que les candidats aptes physiquement.

En pratique comme en théorie, l'Éducation Physique et Sportive n'est évaluée que sur les activités athlétiques.

1- En théorie

Sur le plan de la forme, l'épreuve de l'Éducation Physique et Sportive doit respecter le canevas de l'évaluation selon l'Approche Par les Compétences (APC) c'est-à-dire, avoir les deux parties suivantes : l'évaluation des ressources (dans laquelle il y a évaluation des savoirs notée sur 05points ou 06points et des savoir-faire notée sur 06 points ou 05 points) et l'évaluation des compétences notée sur 09 points).

L'épreuve d'Éducation Physique et Sportive doit porter sur des questions du règlement de la ou des discipline(s) concernée(s) notée(s) sur dix (10) points et des connaissances générales sur la ou les discipline(s) concernée(s) notée(s) sur dix (10). Le total des points obtenu noté sur vingt (20) est multiplié par le coefficient deux (02).

Toutes ces questions doivent être tirées du programme officiel et peuvent être des questions à choix multiples (QCM) ou des questions ouvertes.

N°	Rubriques	Nombre de points alloués
1	Connaissances générales	10 points
2	Règlements	10 points

Total	20 points
--------------	------------------

2- En pratique

En pratique, les critères d'évaluation de l'épreuve d'Éducation Physique et Sportive (EPS) sont :

- les barèmes de cotation des épreuves athlétiques ;
- la taxonomie des éléments gymniques.

Chaque candidat choisit trois (03) activités athlétiques parmi les quatre (04) qui sont au programme à savoir, le saut en hauteur, la course (vitesse ou endurance-vitesse), le lancer du poids et la gymnastique.

Chacune de ces activités est notée sur vingt (20). Les notes de ces trois activités sont additionnées et la somme est divisée par trois (03) pour obtenir une note sur vingt (20). Cette dernière est ensuite multipliée par le coefficient deux (02).

TRAVAIL MANUEL /MANUAL LABOUR

L'épreuve de Travail Manuel / Manual labour est calquée sur le programme. Elle présente cinq (05) sujets au choix, chacun élaboré sur la base des cinq modules du programme et contenus dans le Guide d'Organisation du Travail Manuel.

Dans sa structure, l'épreuve de Travail Manuel / Manual Labour élaborée selon l'Approche par les Compétences avec Entrées par les Situations de Vie (APC/ESV), comporte deux parties :

- l'évaluation des ressources (dans laquelle il y a évaluation des savoirs notée sur quatre (04) points et évaluation des savoir-faire notée sur six (06) points) ;
- l'évaluation des compétences notée sur huit (08) points.

La présentation quant à elle est notée sur deux (02) points.

- Première Partie : EVALUATION DES RESSOURCES / RESOURCES (10 pts)
 - a) Évaluation des Savoirs / Knowledge (04 pts). Une ou plusieurs questions
 - b) Évaluation des Savoir-faire/ Know-how (06 pts). Une ou plusieurs questions
- Deuxième Partie : EVALUATION DES COMPÉTENCES (08 pts)
 - a) Situation-problème / Problem
 - b) Instructions
 - c) questions
- Troisième Partie : PRESENTATION: (02 pts/mks)



II/ ÉPREUVES FACULTATIVES

1. LATIN

1.1. Définition de l'épreuve

L'épreuve facultative de Latin est réservée aux candidats, de toutes les séries, ayant choisi le Latin comme épreuve facultative, au lieu du Dessin, de la Musique, du Grec, etc. Cette épreuve vise à évaluer les ressources acquises et les compétences développées par les apprenants. Il s'agit de tester la capacité du candidat :

- à lire et à comprendre un texte latin simple ;
- à exploiter les acquis de base de la déclinaison, de la conjugaison, du lexique et des règles de grammaire pour répondre dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé ;
- à traduire un extrait de texte.

1.2. Structure de l'épreuve

L'épreuve facultative ici est structurée sur la base d'un texte latin (de portée culturelle, didactique, éthique et/ou historique) d'une cinquantaine de mots environ, accessible aux élèves moyens, comportant des règles de grammaire de base. Cette épreuve comporte deux (02) parties :

PARTIE A : Morphosyntaxe (10 points)

Elle comporte des exercices structuraux liés à la conjugaison, à la déclinaison, à la grammaire et à la lexicologie. Cette partie de l'épreuve consiste à évaluer les ressources.

PARTIE B: Version (10 points)

Elle consiste en la traduction d'un extrait du texte de base, du latin au français. Il s'agit d'une version de 25 mots environ. Elle se fait à l'aide d'un dictionnaire latin-français dépourvu d'un appendice grammatical. Cette partie de l'épreuve évalue les compétences.

2. GREC

2.1. Définition de l'épreuve

L'épreuve facultative de Grec est réservée aux candidats, de toutes les séries, ayant choisi le Grec comme épreuve facultative, à la place du Dessin, du Latin, de la Musique, etc. Cette épreuve vise à évaluer les ressources acquises et les compétences développées par les apprenants. Il s'agit de tester la capacité du candidat :

- à lire et à comprendre un texte grec simple ;
- à exploiter les acquis de base de la déclinaison, de la conjugaison, du lexique et des règles de grammaire pour répondre dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé ;
- à traduire un extrait de texte.

2.2. Structure de l'épreuve

L'épreuve facultative porte sur un texte grec (de portée culturelle, didactique, éthique et/ou historique) d'une quarantaine de mots, accessible aux élèves moyens, comportant des règles de grammaire de base. Elle comporte deux (02) parties :

PARTIE A: Morphosyntaxe (10 points)

Elle comporte des exercices structuraux liés à la conjugaison, à la déclinaison, à la lexicologie et à la grammaire de base. Cette partie de l'épreuve consiste à évaluer les ressources.

PARTIE B : Version (10 points)

Elle consiste en la traduction d'un extrait du texte de base, du grec au français. Il s'agit d'une version de 20 mots environ. Elle se fait à l'aide d'un dictionnaire grec-français dépourvu d'un appendice grammatical. Cette partie de l'épreuve évalue les compétences du candidat, c'est-à-dire sa capacité à mobiliser les ressources acquises pour traduire en bon français un texte.

